



Rapport de présentation – Pièce n°1 *Diagnostic du territoire* Volet Services et mobilités

SCOT arrêté par délibération du Comité Syndical du 15 décembre 2025



**SOBERCO
ENVIRONNEMENT**



SOMMAIRE

Partie 2 : Services et mobilités.....3

1. Organisation de l'offre de services et d'équipements : de forts enjeux d'accessibilité.....4

- 1.1. Des pôles d'équipements et de services supérieurs d'influence extérieure 4
- 1.2. Des polarités rurales qui offrent des services intermédiaires et de proximité..... 5
- 1.3. Le besoin d'amélioration des services stratégiques pour répondre aux besoins 12
- 1.4. Synthèse et perspectives 19

2. Déplacements et mobilité 22

- 2.1. La structure des déplacements..... 22
- 2.2. La desserte du territoire 24
- 2.3. Synthèse et perspectives 38

Annexe 1 40

Détail de la carte scolaire 40

Partie 2 : Services et mobilités

Ce présent diagnostic s'appuie sur les données de la Base Permanente des Equipements (BPE) de l'INSEE de 2023, des documents en vigueur (Contrat Local de Santé, etc.) et des données disponibles sur l'Observatoire des Territoires.

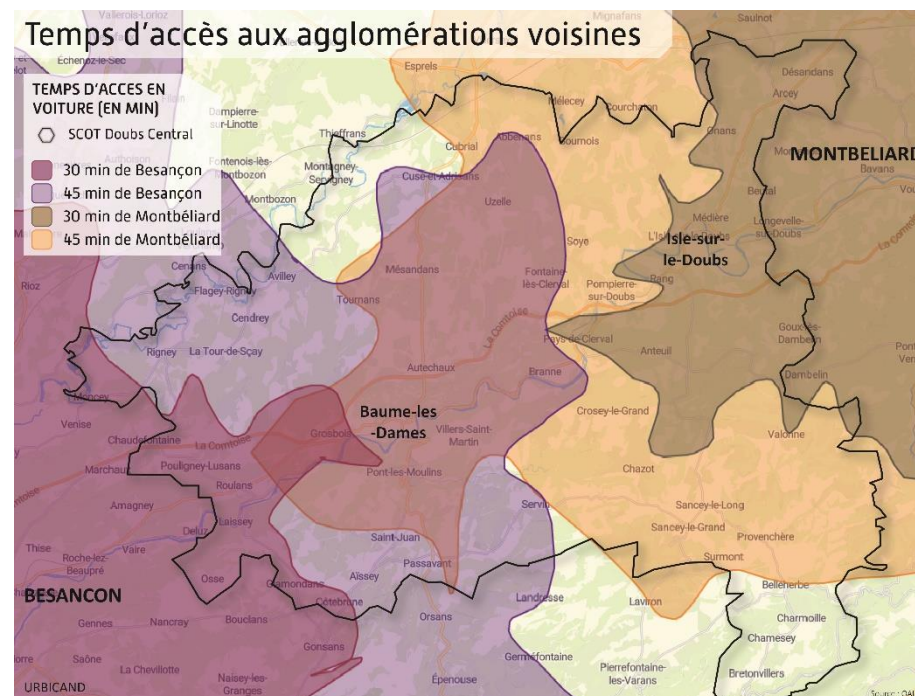
1. Organisation de l'offre de services et d'équipements : de forts enjeux d'accessibilité

1.1. Des pôles d'équipements et de services supérieurs d'influence extérieure

Le territoire est situé à proximité relative des grands pôles d'équipements et de services de Besançon et de Montbéliard et dans une moindre mesure de Vesoul (pour la partie Nord du territoire essentiellement). La majeure partie du territoire est située à 45 min d'au moins un des deux grands pôles, qui offrent une gamme très large de commerces et de services aux personnes :

- Services de santé : urgences, pôles hospitaliers, maternité...
- Services scolaires pour le secondaire et l'enseignement supérieur (lycées, université, grandes écoles, etc.)
- Services culturels et sportifs : cinémas, équipements aquatiques, équipements sportifs...
- Services commerciaux : grandes surfaces généralistes ou spécialisées, centres commerciaux...

Ces agglomérations offrent également une quantité importante d'emplois, d'où des interactions fortes entre l'accès aux emplois et l'accès aux services (les habitants qui travaillent dans les agglomérations accèdent généralement aux services dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail).



En matière de temps d'accès, les franges Est et Ouest du territoire sont avantagées par la plus grande proximité avec les agglomérations voisines tandis que la partie Sud du territoire, concernant les premiers plateaux du Jura est relativement défavorisée avec des temps d'accès qui dépassent les trois quart d'heure.

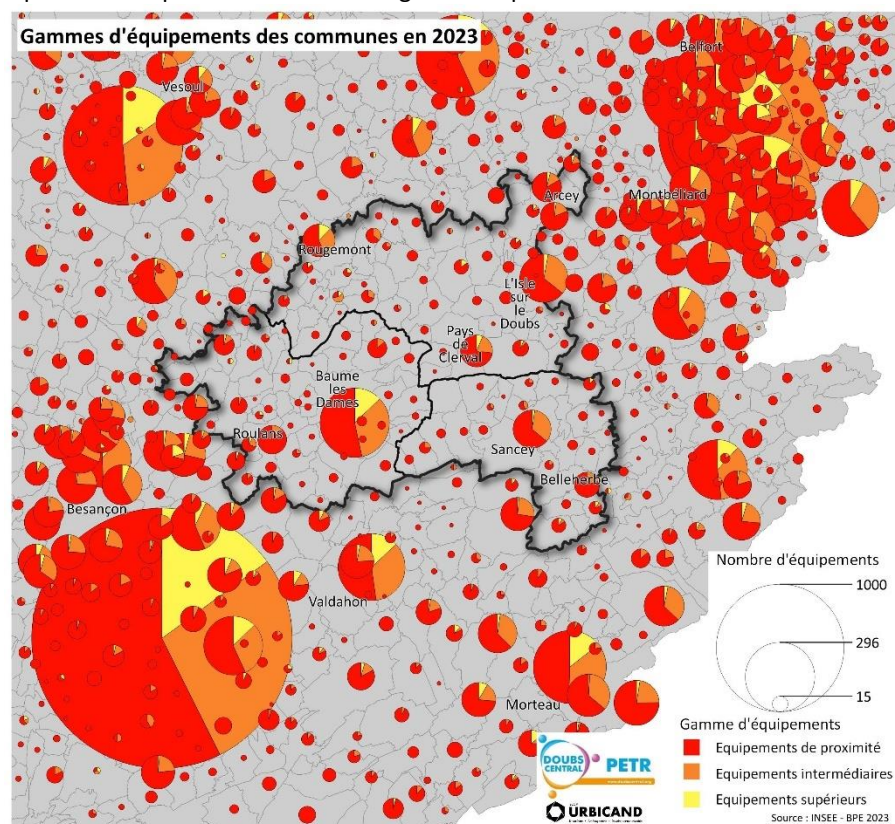
Le territoire du SCoT possède quelques équipements et services de niveau supérieur mais essentiellement concentrés dans les bourgs-centres et plus particulièrement à Baume-les-Dames (hypermarché, lycée professionnel, gare, cinéma, hébergements et services adaptés aux personnes handicapées ou âgées, l'hôpital local, cabinet de radiologie et quelques médecins spécialisés) et à Rougemont pour le domaine médical. Certains équipements supérieurs peuvent être présents en milieu rural même si cela reste exceptionnel tel que le cinéma de Charmoille qui accueille environ 10 000 entrées par an.

Si la part des équipements et services de niveau supérieur reste faible sur le territoire du SCoT (4,5% des équipements du SCoT), l'atout du « cœur » du Doubs Central est

sa situation à moins de 45 minutes en voiture des deux agglomérations, traversé par l'A36. Une large part des habitants du territoire bénéficie d'une bonne proximité aux agglomérations voisines et ainsi aux équipements supérieurs qui y sont présents.

1.2. Des polarités rurales qui offrent des services intermédiaires et de proximité

A l'échelle du territoire du Doubs Central, les pôles d'équipements et de services jouent un rôle de pôle relais accueillant des équipements de la gamme intermédiaire à proximité et ponctuellement de la gamme supérieure.



L'offre en équipements et services est soutenue par plusieurs pôles de niveaux variables :

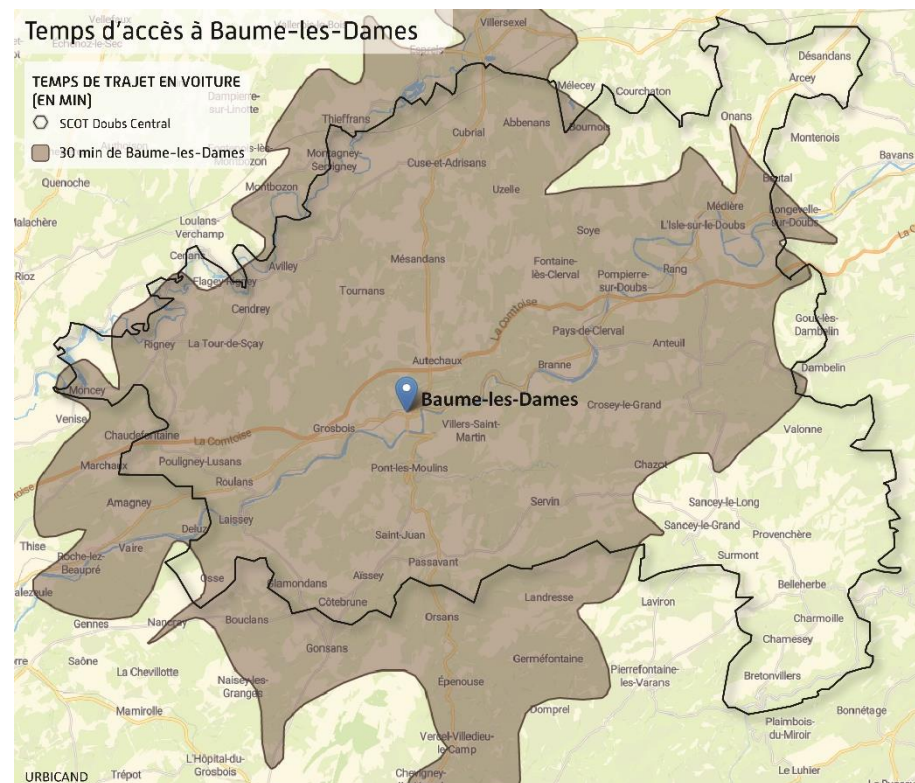
1.2.1. Baume-les-Dames comme principale polarité d'équipements et de services du territoire

Baume-les-Dames est le principal pôle d'équipements et de services du territoire avec la densité d'équipements la plus importante : 63 équipements pour 1000 habitants (317 équipements au total) ; en comparaison le taux moyen du SCoT se situe aux alentours de 43 équipements pour 1000 habitants.

Baume-les-Dames présente une gamme d'équipements essentiellement de proximité et intermédiaire, avec une part de 12% d'équipements supérieurs qui se distingue des autres communes du territoire. On retrouve en particulier de nombreux services de santé (hôpital local, laboratoire de radiologie, laboratoire d'analyse médicale, structures d'hébergements de personnes âgées et de personnes handicapées, des services de soins à domicile notamment pour personnes handicapées, des médecins spécialistes, etc.) et des services aux particuliers (gendarmerie, trésorerie, banque, poste, de nombreux artisans et commerçants, etc.). La ville compte également un lycée professionnel et collège ainsi que des équipements sportifs et culturels du niveau intermédiaire voire supérieure avec le cinéma.

De plus, Baume-les-Dames bénéficie d'une MSAP (Maison de Services Publics) qui a récemment été labellisée « Maison France Service », permettant de faciliter l'accès aux démarches administratives, en proximité, pour l'ensemble des citoyens. Les maisons de services au public délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. Elles permettent d'avoir, en guichet unique, un accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne et sont déployées en secteur rural. Pour avoir le label, les MSAP doivent disposer de 9 services : ceux du ministère de l'Intérieur (aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise), des finances publiques (déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source), de la Justice (accompagnement de l'utilisateur dans l'accès au droit), de l'Assurance maladie, de l'Assurance retraite, des Allocations familiales, de Pôle emploi, de la Mutualité sociale agricole et de La Poste.

Baume-les-Dames se positionne ainsi comme le pôle principal du Doubs Central avec une offre de services de centralité accessible en moins de 30 min en voiture pour une grande partie du territoire ; et accessible en train pour une petite partie des habitants du Doubs Central. A noter que les habitants de l'Est du territoire du SCOT (Onans, Arcey, Désandans principalement) ont moins recours aux équipements de Baume-les-Dames du fait de leur proximité avec Montbéliard. En revanche, les habitants du secteur de Sancey-Belleherbe sont plus éloignés, allant jusqu'à 45 à 50 minutes de temps de trajet en voiture, soit au-delà du temps de trajet acceptable pour ce type de services. Un report est plausible sur Maîche où le temps d'accès à la commune reste relativement faible (20 min environ) et où la population bénéficie d'une large gamme d'équipements de proximité et de niveau intermédiaires (médecins spécialisés et divers services de santé, cinéma, équipements de sports, de nombreux commerces dont des commerces spécialisés, etc.).



1.2.2. Le pôle intermédiaire secondaire de l'Isle-sur-le-Doubs

L'Isle-sur-le-Doubs bénéficie d'une offre diversifiée et d'une bonne densité d'équipements avec 52 équipements pour 1000 habitants (soit 148 équipements). Principalement de proximité (62%), la commune compte également 32% d'équipements de type intermédiaire principalement dans le domaine du sport et des loisirs (pôle sportif complet à proximité du collège avec piste d'athlétisme, bike park, city stade, gymnase, terrain de tennis, etc.), des services structurants comme la gare et le collège, ainsi que dans l'alimentaire (présence de trois supermarchés dont un en cours d'agrandissement, des commerces de bouche).

L'offre commerciale est assez complète pour des achats de type hebdomadaire ou journalier principalement et quelques-uns de type mensuel : commerces alimentaires,

Restauration, magasin de vêtements, de bricolage, fleuriste, bibliothèque, banque, station-service, etc.

L'Isle-sur-le-Doubs répond également bien à la demande en matière de services avec la présence de plusieurs écoles et leur périscolaire, un collège, une nouvelle salle culturelle en cours de réalisation d'intérêt intercommunal (en lien avec le programme AMI), des services de santé et de soins à la personne, etc. Par le biais de la CC2VV qui a la compétence « Maison de services publics », l'Isle-sur-le-Doubs bénéficie d'une MSAP « objectif emploi »¹ permettant de compléter l'offre en services aux particuliers concernant l'emploi et la formation.

L'offre d'équipements et de services de l'Isle-sur-le-Doubs est attractive pour les habitants des communes situées au Nord de la CC2VV jusqu'à certaines communes du sud de la Haute-Saône, les habitants des communes du Pays de Sancey-Belleherbe mais assez peu d'habitants en provenance de l'Ouest de la CC2VV (tournés vers Rougemont) et du secteur de Montbéliard.

Ainsi, le pôle d'équipements et de services de l'Isle-sur-le-Doubs est de niveau intermédiaire puisqu'il offre des équipements et services nombreux et diversifiés permettant de bien répondre aux besoins quotidiens et hebdomadaires des habitants du bassin de vie rural.

En outre, le programme de revitalisation de la commune mis en œuvre depuis 2019 permet le



Café - Isle-sur-le-Doubs



Boulodrome - Sancey



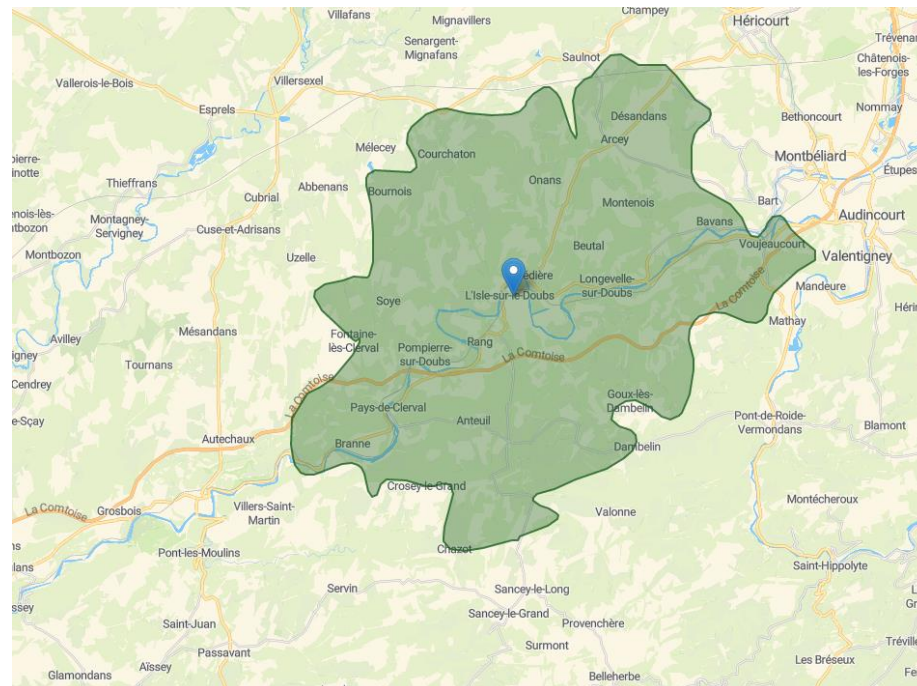
Bar tabac et relais poste - Roulans



Place commerçante - Baume-les-Dames

renforcement de cette offre et notamment l'accès aux équipements et services par l'aménagement de nombreux modes doux.

Temps d'accès à l'ISD en 20 min en voiture



Les pôles de Baume-les-Dames et d'Isle-sur-le-Doubs ont un rôle structurant important à l'échelle du territoire du SCoT puisqu'ils répondent aux besoins des ménages de type hebdomadaire et mensuel. Ils regroupent également un nombre important d'équipements de proximité.

¹ Une MSAP Objectif Emploi (Guichet unique) conseille, oriente, accompagne dans les domaines suivants : Démarches administratives, aide à la formation et à la définition d'un

projet professionnel, aide au remplissage de dossiers concernant : Pôle emploi, le RSA, la Caf, EDF, CPAM, CARSAT, MSA, le Fongecif, la maison du handicap, le CESU, l'URSSAF, IMPOT Emploi

1.2.3. Les pôles relais de Rougemont, Sancey, Pays de Clerval, Roulans, Arcey et Belleherbe

Les bourgs de Rougemont, Sancey et Pays de Clerval ont des niveaux d'équipements relativement élevés du fait d'un poids de population plus faible qu'à l'échelle de Baume-les-Dames ou l'Isle-sur-le-Doubs. Leur taux d'équipements est donc légèrement plus élevé rapporté à leur population, même si l'offre est en réalité plus faible et moins diversifiée : entre 61 et 72 équipements pour 1000 habitants (soit environ 70 équipements pour les centre-bourg du Pays de Clerval et de Rougemont et 95 pour celui de Sancey).

Chacun de ces pôles relais joue un rôle essentiel pour les habitants des communes voisines, via des équipements de proximité : petits commerces alimentaires, banques, bureaux de poste, coiffeurs, médecins et infirmiers, pharmacies, services d'aides à domicile pour les personnes âgées et des équipements de sports et de loisirs et autres services aux particuliers notamment à travers les MSAP « objectif emploi » qui se déploient sur le territoire du Doubs Central : Rougemont, Roulans (en lien avec Bouclans) et à Sancey en lien avec Pays de Clerval. Belleherbe bénéficie également d'une MSAP.

Rougemont a la particularité d'avoir une offre intermédiaire voire supérieure importante dans le domaine de la santé et du service à la personne : hébergements pour adultes et enfants handicapés et services d'aide, centre de santé, soins à domicile pour les personnes âgées, établissement de travail protégé², médecins spécialisés (dentiste, sage-femme, orthophoniste, etc.).

Des services de proximité complètent cette offre : maison de santé fonctionnant avec la pharmacie, EHPAD et services d'aide.

Ces services d'aides à la personne concernent par ailleurs environ 2 tiers des emplois sur la commune de Rougemont.

La commune se positionne ainsi en véritable pôle de services aux particuliers avec d'autres commerces et services de proximité au sein du bourg dont un supermarché et la mise en place d'une maison des services au sein de la Mairie (dont une antenne relais de pôle emploi). De plus, on notera la présence, au Nord, du pôle de Villersexel qui propose aussi une offre de services compétitive, complémentaire à celle de Rougemont.

Sancey bénéficie, quant à lui, d'une dynamique récente avec une offre d'équipements et de services de proximité voire intermédiaire complète, en particulier deux collèges, un supermarché, et une gendarmerie. Enfin, l'offre de de santé est satisfaisante, à l'exception de l'EPHAD qui sature face à un besoin grandissant en accueil des personnes âgées.

Il joue un rôle de pôle relais important pour les habitants du Pays de Sancey-Belleherbe qui sont les plus éloignés aux pôles de services supérieurs du territoire : plus de 30 min environ de trajet pour accéder à l'Isle-sur-le-Doubs et 20 à 30 min pour accéder à Maîche, situé en dehors du Doubs Central.

L'offre du **Pays de Clerval** est sensiblement similaire à celle de Sancey, bénéficiant en plus d'une gare. Cependant, sa situation entre deux bourgs-centres structurants (Isle-sur-le-Doubs et Baume-les-Dames), ne lui permet pas d'être attractive sur le plan commercial. Le centre ancien s'est vidé de ses commerces, tandis que quelques-uns se sont implantés le long de la départementale (avenue Gaston Renaud) afin de bénéficier du flux (à la fois poids-lourds et actifs allant travailler). La présence de services tels que la mairie, le siège de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes, le bureau de poste, le cabinet de notaire et les médecins permet de conserver une activité de centre-bourg dans le centre ancien.

Les programmes de revitalisation des bourgs-centres de l'Isle-sur-le-Doubs, Rougemont, Sancey et Pays de Clerval, mis en place en 2019 à la suite des études, ont d'ores et déjà des impacts positifs sur les communes, qui devraient se concrétiser par un regain d'attractivité des cœurs de bourgs et l'accueil de population. En effet, ces programmes ont déjà permis le renforcement du pôle sportif de l'Isle-sur-le-Doubs par l'aménagement de plusieurs équipements, etc.

Toutefois le maintien de certains services reste difficile : certaines trésoreries, agences postales voire des maisons de services menacent de fermer, ou de faire l'objet d'une restructuration / regroupement entre bourgs.

Les bourgs de **Roulans et Arcey** jouent également un rôle de pôle relais au sein de l'armature territoriale mais davantage en lien avec les agglomérations voisines. Ils sont légèrement moins équipés que les autres pôles de proximité (entre 50 et 40 équipements pour 1000 habitants) mais desservent tout de même une certaine

² Entreprise adaptée Cuisine Villersexel AHS FC basée à Rougemont

population notamment d'actifs allant travailler dans les agglomérations. Leur développement démographique a participé au développement et agrandissement d'équipements publics tels que les écoles, le collège dans le cas de Roulans, équipements de sports et de loisirs, venant renforcer leur rôle de petit bourg-centre :

- Roulans bénéficie d'un bon niveau d'équipements et de services de proximité du fait de sa situation de porte d'entrée dans l'agglomération Bisontine mais a très peu de commerces (pas de supermarché, ni supérette, ni de moyen de retrait d'argent). La commune est équipée d'une gendarmerie, d'un collège, un relais-poste, une antenne de pôle emploi, quelques petits commerces alimentaires et de quelques services de santé qui peuvent drainer la population environnante.
- Arcey compte quelques équipements et commerces de base permettant de répondre aux besoins journaliers des habitants comme la poste, une station-service, un supermarché, quelques petits commerces alimentaires, une antenne de pôle emploi et des services de santé plus étoffés. Cette commune a la particularité de fonctionner en « binôme » avec Désandans en lien avec leur EHPAD qui devrait s'agrandir.

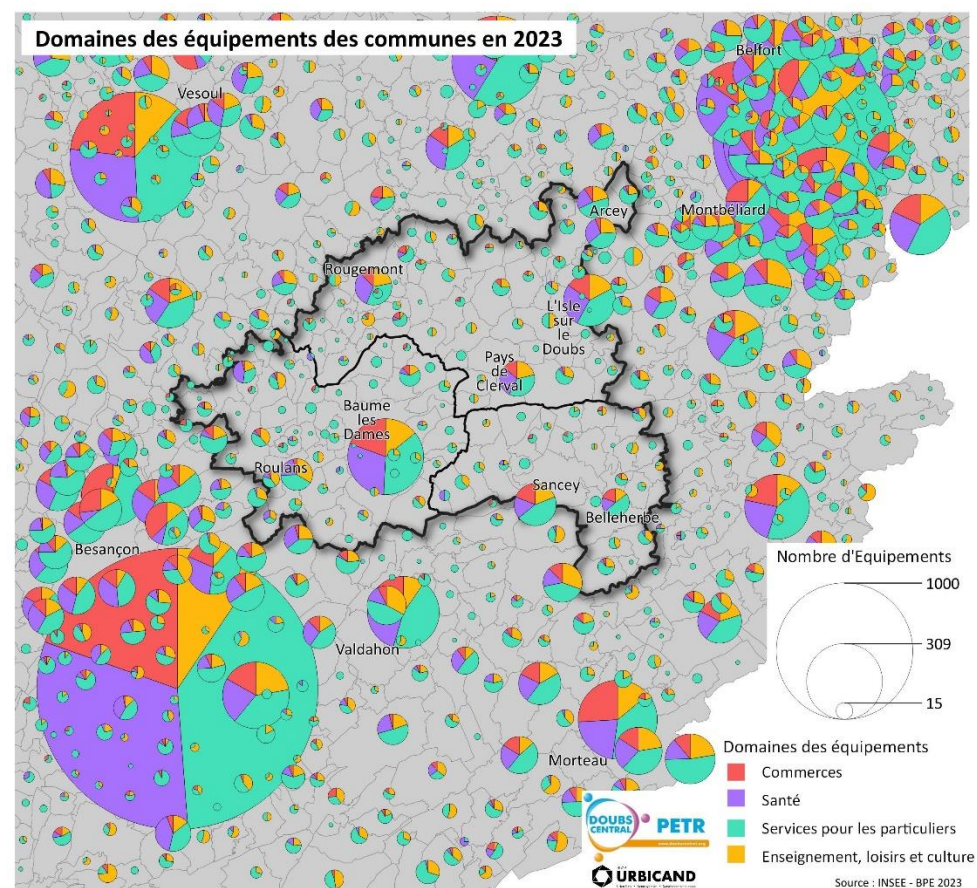
Enfin la commune de **Belleherbe** regroupe les équipements de proximité nécessaires à la vie du village (écoles en-dehors du collège, restauration, agence postale communale, etc.) et des communes de l'ancien Pays de Belleherbe qui sont plutôt tournés vers le plateau de Maîche. De nouveaux projets sont en cours tels que la médiathèque dans l'ancien presbytère.

Ces pôles permettent de faire le relais avec les pôles intermédiaires du SCOT en répondant aux besoins journaliers des habitants de leur bassin de vie rural respectif, et en assurant une complémentarité entre eux.

Tableau non exhaustif des équipements et services par polarités

Typologie d'équipements	Rougemont	Sancey	Pays de Clerval	Roulans	Arcey	Belleherbe
Commerces	supermarché, banque, coiffeurs, petits commerces alimentaires, station-service (récente sur zone de Cuse et Adrisans)	commerces alimentaires (boucherie, boulangerie, petite restauration), supermarché, station-service ; banque	quelques petits commerces alimentaires, station-service, banque	quelques petits commerces alimentaires	supermarché, quelques petits commerces alimentaires, station-service	commerces alimentaires (boulangerie, épicerie, boucherie, restauration)
Santé	Hébergements pour personnes handicapés, établissement de travail protégé, médecins + spécialisés (dentiste, kiné, sage-femme, orthophoniste, etc.), maison de santé, pharmacie, EHPAD, soins à domicile,...	EHPAD, maison de santé, médecins (+ spécialisés : dentiste, kiné), pharmacie	Médecins (+ spécialisés : kinésithérapeutes), pharmacie	Médecins (+ spécialisés : kinésithérapeutes) et pharmacie	Médecins (+ spécialisés : dentistes), pharmacie	pharmacie, médecins (+spécialisés : kiné), maison de santé
Services aux particuliers	Poste, banque, notaire, antenne pôle emploi	bureau de poste, banque, gendarmerie, vétérinaire	bureau de poste, cabinet de notaire, antenne pôle emploi	gendarmerie, relais-poste, antenne de pôle emploi	poste, banque, antenne de pôle emploi	Gendarmerie, agence postale, antenne pôle emploi
Enseignement, services de gardes	Collège, écoles maternelle et primaire, garderie, jardin d'enfants	2 collèges, école élémentaire, crèche et périscolaire	Collège, école maternelle et primaire, une crèche, un multi-accueil (périscolaire)	Collège, école maternelle et primaire, périscolaire et un relais assistance petite enfance	Ecole maternelle et école élémentaire	2 écoles élémentaires, un espace périscolaire

Sport, culture et loisirs	Tennis, salle de combat, (projet de réhabilitation de la salle de l'Houtau en cours avec AMI)	Tennis, salles de sport spécialisées, gymnase	Un gymnase, tennis, et terrain de grands jeux	Gymnase, piste d'athlétisme, tennis	Piste d'athlétisme, tennis, gymnase en cours de construction	terrain de jeux, boudrome
Transport			Gare			



1.2.4. Un réseau de villages équipés à Rigney, Laissey, Anteuil, Autechaux et Cuse-et-Adrisans

En complément des pôles intermédiaires et de proximité, le territoire est concerné par un réseau de villages équipés : il s'agit de bourgs ruraux dont le rôle est plus ou moins important en fonction des équipements et des services qu'ils proposent à la population locale ou touristique. Ils peuvent parfois être fragiles en particulier pour les commerces et les services aux personnes en raison de la proximité des grands pôles ou autres polarités voisines.

Les villages équipés du Doubs Central fonctionnent pour la plupart avec une polarité supérieure voisine (en dehors de Rigney) : Anteuil est en lien avec le Pays de Clerval, Autechaux est rattaché à Baume-les-Dames notamment du fait des nombreux emplois générés par la zone d'activités, Cuse-et-Adrisans avec Rougemont et Laissey plus ou moins avec Roulans.

Rigney a une position légèrement à part puisqu'elle regroupe plusieurs équipements et services de première nécessité permettant de desservir sa population locale (supermarché, pharmacie, médecin, infirmiers, kinésithérapeute, boucherie-charcuterie, coiffeur, agence postale, terrain de jeu).

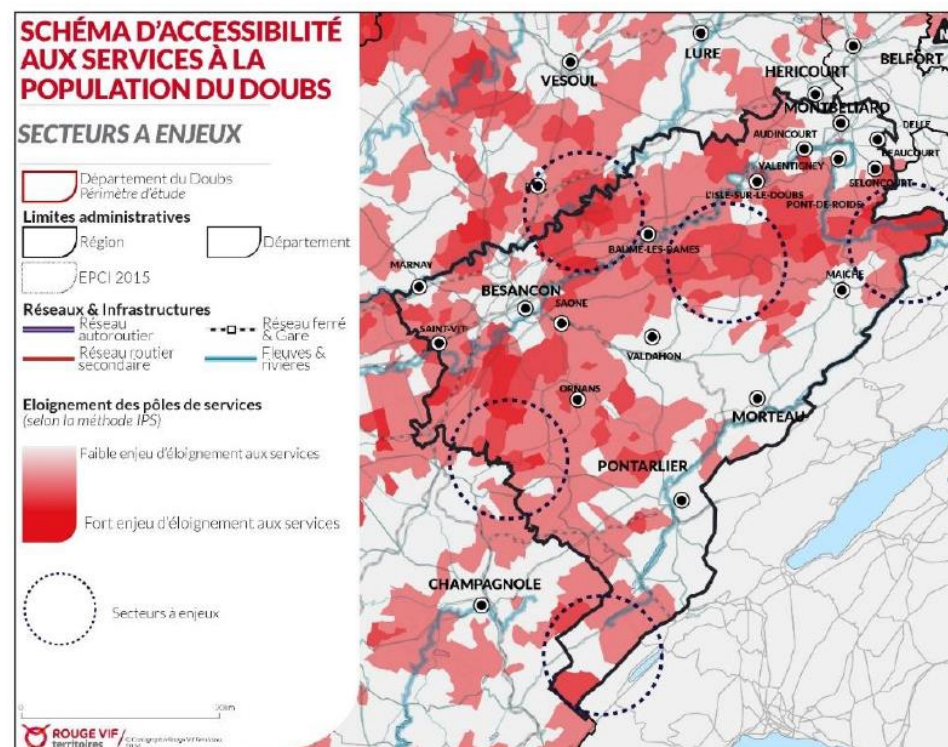
Laissey a la particularité d'avoir une gare même si elle compte très peu d'équipements et de services : un établissement de restauration qui fonctionne plutôt en période estivale en lien avec le tourisme fluvial et cyclotourisme.

Le village de Charmoille a la particularité d'avoir un cinéma classé art et essai, accueillant environ 10 000 entrées par an.

1.2.4. Les villages avec ou sans équipement ponctuel

Enfin, plusieurs villages peuvent avoir des équipements mais de manière très ponctuelle comme un équipement de sport ou un commerce en lien avec une exploitation agricole faisant également de la vente en directe, vente à la ferme, ou encore l'exemple des fruitières comtoises qui participent à l'identité du territoire. Des équipements à maintenir dans les villages ruraux car ils sont très souvent créateurs de lien social, ou lieu de rencontre et participent à la vie du village.

Ces différents échelons de centralités permettent un maillage global du territoire avec une offre plutôt bonne mais avec un éloignement de certains secteurs aux équipements et services de type intermédiaire et supérieur. En effet, d'après le schéma d'accessibilité aux services à la population du Doubs de 2015, une partie Nord-Ouest et une partie Sud-Est du territoire du SCoT sont concernées par des enjeux d'éloignement des pôles de services que ce soit en temps d'accès ou en modes de transport puisque ces secteurs n'ont pas un accès direct au réseau ferroviaire.



1.3. Le besoin d'amélioration des services stratégiques pour répondre aux besoins

1.3.1. Une offre de santé locale avec des zones de fragilité

Les offres de proximité et intermédiaire

La problématique des services de santé représente une question majeure pour le territoire et plus largement pour le département du Doubs, en lien avec le vieillissement de la population. Cette évolution nécessite une adaptation des services du domaine de la santé afin de mieux répondre aux besoins.

Le PETR du Doubs Central a signé un premier contrat local de santé en décembre 2019, dont le but est de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé en ayant un meilleur accès pour tous à la santé.

L'offre de santé du territoire du Doubs Central se caractérise principalement par :

- une **offre de proximité concentrée dans les bourgs**, qui se compose généralement d'un trio de médecins généralistes, kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes, d'une pharmacie, d'un EHPAD et de services pour les personnes âgées.
- Une **offre intermédiaire** est présente dans les villes de Baume-les-Dames et d'Isle-sur-le-Doubs : une maison médicale, un EHPAD, un laboratoire d'analyse et un centre médico-psycho pédagogique à Isle-sur-le-Doubs, un **hôpital local** vieillissant à Baume-les-Dames avec un service de médecine polyvalente, un service de soins et de réadaptation, soin de longue durée et un EHPAD pour une capacité totale de 183 places pour l'ensemble du territoire du Doubs Central, un laboratoire d'analyses médicales et un cabinet de radiologie. **La ville souhaite par ailleurs le labelliser en hôpital de proximité.**

Si dans une majorité des bourgs la question de la santé est problématique (du fait de l'âge avancé des médecins généralistes et de la difficulté à attirer de nouveaux médecins ou services), Rougemont réussi à inverser la tendance ces dernières années grâce à la mise en place d'un véritable projet de santé initié par la communauté de communes, la communes et les médecins. Cette politique volontariste a abouti par la création d'une maison de santé en 2014 et le déplacement de la pharmacie afin de créer un petit « pôle santé » accessible aussi bien aux modes doux qu'à l'automobile. Aujourd'hui, cette maison de santé fonctionne bien avec des médecins généralistes

et spécialisés. Cet équipement ainsi que d'autres médecins et services de santé implantés sur la commune procure à Rougemont une certaine attractivité résidentielle (emplois et services).

Le contrat local de santé met en évidence une offre très limitée concernant la santé mentale et la psychiatrie avec des soins ambulatoires très limités, des délais d'attentes très longs pour une consultation et une offre libérale quasiment inexistante.

Une majorité de la population du SCOT est à 30 – 45 min d'un SU / SMUR (service mobile d'urgence et de réanimation). Les plateaux techniques étant dans les grandes agglomérations, cette offre ne suffit cependant pas à répondre à l'ensemble des besoins, notamment au sein des bourgs qui font face à une population vieillissante grandissante. Ces pôles doivent pouvoir avoir des services adaptés en conséquence.

Au-delà de la question du renforcement nécessaire de l'offre, il faut également développer l'accessibilité aux services de santé. Le nombre de personnes âgées étant en augmentation, les situations d'immobilités devraient également progresser, en particulier en milieu rural. D'où l'importance d'avoir un maillage territorial de qualité des services de santé et des services d'aides et de soins à domicile qui viennent compléter l'offre.

Des services d'aides à domicile présents sur le territoire

L'ensemble des communes du Doubs Central est couvert par plusieurs structures de services à domicile. Les personnes ciblées sont majoritairement les personnes âgées mais des services à domicile sont également proposés pour les personnes handicapées et plus ponctuellement une aide aux familles. Les intervenants à domicile se répartissent en fonction des secteurs :

- L'ADMR de Baume-les-Dames, Rougemont et Sancey qui proposent des services d'aides ménagères
- Deux services de soins à domicile pour personnes handicapées (un pour les adultes et un pour les enfants) basés à Baume-les-Dames
- Des services de soins à domicile pour personnes âgées situés à Baume-les-Dames et à Rougemont
- Trois services de soins infirmiers à domicile
- Des services d'aides aux personnes âgées existent dans la plupart des bourgs

- L'association ELIAD présente sur le Doubs et la Haute-Saône propose des services de soins infirmiers, d'aide et d'accompagnement à domicile comme la livraison de repas.
- L'association Soli-cités (basée sur le Pays de Montbéliard) qui propose des services pour le maintien à domicile et aides aux familles sur le secteur de l'Ilse-sur-le-Doubs.

Une offre pour les personnes âgées inégalement répartie

L'offre pour les personnes âgées est assez inégale sur le territoire, ne permettant pas de répondre à l'ensemble des besoins :

- Les EHPAD d'Arcey – Désandans³, de Rougemont et de Baume-les-Dames ont une capacité suffisante ;
- Les établissements de Sancey⁴ et de l'Isle-sur-le-Doubs⁵ sont limités pour leur agrandissement ce qui nécessiterait peut-être une délocalisation ;
- Les EHPAD de Baume-les-Dames et de Rougemont accueillent une unité Alzheimer et un accueil de jour (une unité de soin longue durée sur Baume-les-Dames). Mais leurs capacités ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins des habitants. L'accueil de jour à Rougemont fonctionne correctement, il est notamment utilisé par des personnes âgées de l'Isle-sur-le-Doubs qui font la navette en Tadou (personnes âgées du Foyer Rural).

Finalement, une vigilance est à porter sur les équipements de Rougemont et de l'Isle-sur-le-Doubs pour les personnes âgées et handicapées qui sont amenées à augmenter dans les prochaines années. D'une manière générale, le besoin d'accueil supplémentaire des personnes âgées (jour et nuit) augmente sur l'ensemble du territoire et particulièrement dans les bourgs de Pays-de-Clerval, Belleherbe et Roulans dans lesquels il n'existe aucune structure. Certains projets de résidences seniors avec services (soins, foyer culturel, etc.) ont été réalisés par des porteurs privés sur le territoire comme les maisons Âge et Vie (Arcey, Pays-de-Clerval, Sancey).

Des difficultés d'accessibilité aux médecins généralistes

Le diagnostic du contrat local de santé met en évidence plusieurs faiblesses concernant l'offre de proximité notamment :

- une pénurie et des délais longs pour avoir un rendez-vous chez un kinésithérapeute, un chirurgien-dentiste, une sage-femme, un gynécologue ou encore un ophtalmologue qui sont pourtant essentiels à une offre de santé de base, mais aussi certaines spécialités médicales ou paramédicales ;
- un nombre de médecins généralistes en baisse avec des densités de médecins en activité parmi les plus faibles de la Franche-Comté (9,5 médecins généralistes pour 10 000 habitants sur le bassin de vie de Baume-les-Dames, 5,7 sur celui de l'Isle-sur-le-Doubs contre 14 pour Montbéliard et 24 pour Besançon).

Cette situation s'explique par :

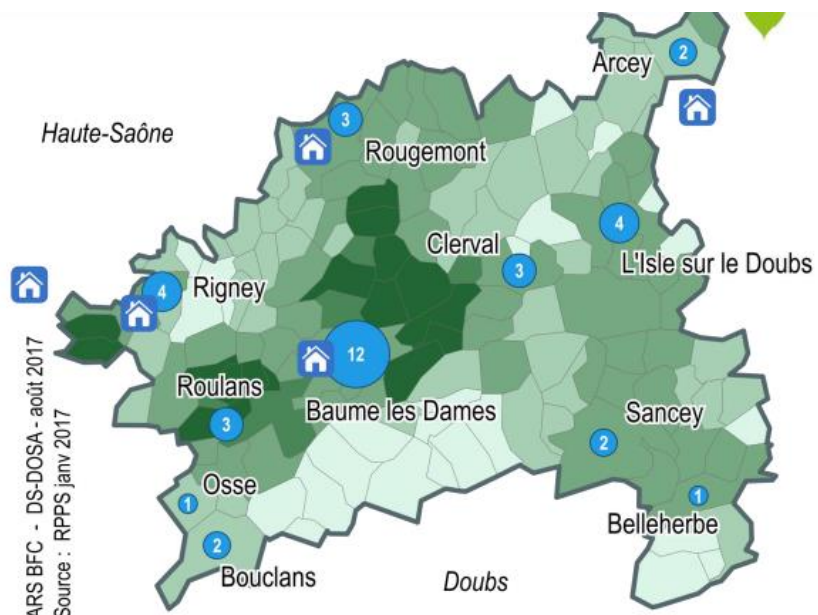
- Une baisse du nombre de médecins qui s'accompagne d'une augmentation de la moyenne d'âge, et des départs en retraite qui se succèdent. En effet, 36% des médecins généralistes ont une moyenne de 60 ans en dehors des médecins de Baume-les-Dames dont la moyenne d'âge se situe autour de 45 ans.
 - ~~La situation est particulièrement difficile sur le secteur de l'Isle-sur-le-Doubs et~~ Une vigilance est à porter sur Sancey et Pays de Clerval. De nouveaux départs en retraite sont prévus sur le territoire et de nombreux médecins généralistes déclarent ne plus pouvoir accueillir de nouveaux patients. Les communes s'inquiètent sur le non-remplacement de médecins à court terme. Ainsi, la patientèle rencontre des difficultés pour trouver un nouveau médecin, entraînant des déplacements vers d'autres secteurs éloignés.
 - Le territoire doit également répondre à l'enjeu d'amélioration de l'attractivité du territoire auprès des jeunes médecins et de l'éloignement aux médecins généralistes sur quelques communes longeant la vallée de l'Ognon, sur une part importante de communes située au sud de Baume-les-Dames de Glamondans à Servin, les communes au sud du pays de Belleherbe, et d'autres

³ Projet d'extension de l'EHPAD réalisée récemment afin de permettre un meilleur accueil avec des chambres individuelles et une nouvelle unité Alzheimer

⁴ Besoin d'agrandissement et de modernisation de l'établissement de plus en plus prégnant

⁵ Capacité qui devient insuffisante.

communes des Deux Vallées Vertes qui sont éloignées des pôles de services.



APL en médecins généralistes (ETP pour 100 000 hab.)



Accessibilité potentielle aux médecins généralistes à l'échelle du PETR

Des opportunités et projets

Des opportunités sont toutefois ciblées tels que les regroupements médicaux, les maisons de santé, la promotion du territoire auprès des jeunes médecins et étudiants.

De nombreux projets devraient par ailleurs se concrétiser prochainement comme :

- la maison médicale du Pays de Clerval en lien avec son programme de revitalisation,
- La nouvelle maison de santé déjà construite à Belleherbe (couplée avec la maison des services) peut accueillir de nouveaux médecins
- De plus, le territoire recense 16 médecins tuteurs de stage qui peuvent potentiellement générer l'installation de jeunes médecins. L'hôpital local est également très investi dans la coordination des Professionnels de Santé du secteur.
- des projets de déploiement de la télémédecine. Elle est déjà pratiquée à l'hôpital local de Baume-les-Dames (télédermatologie avec 50 à 100 consultations tous les ans, téléconsultation pour le diabète avec 5 à 10 consultations par an). De plus, l'ARS lance une extension sur la télédermatologie en lien avec le CH, un appel à projet sur la télé-cardiologie (2 projets de l'Association des professionnels de santé du Doubs Central), ainsi qu'un appel à projet concernant FéMaSaC pour les MSP de Baume-les-Dames et de Rigney (télé-cardiologie).

1.3.2. L'offre en équipements d'enseignement et de sports-loisirs

Une offre d'enseignement majoritairement tournée vers l'élémentaire

Les formations supérieures sont concentrées dans les agglomérations voisines à Besançon et à Montbéliard, et dans une moindre mesure Vesoul. Un seul lycée professionnel est présent sur le territoire à Baume-les-Dames, les équipements d'enseignement correspondant à des collèges concentrés dans les bourgs et des écoles élémentaires.

La question des services scolaires de proximité est primordiale sur le territoire du Doubs Central. La présence d'une école dans une commune est souvent perçue comme un élément clé qui joue en faveur de l'installation ou le maintien des ménages.

Environ 2900 enfants étaient scolarisés dans une école élémentaire du Doubs Central en 2017-2018. Depuis 2011, la population des moins de 15 ans diminue légèrement.

Malgré cette légère baisse des effectifs scolaires (élémentaires), certaines écoles affichent une évolution positive de leurs effectifs depuis l'année scolaire 2015-2016 : Pays de Clerval, Belleherbe et Arcey.

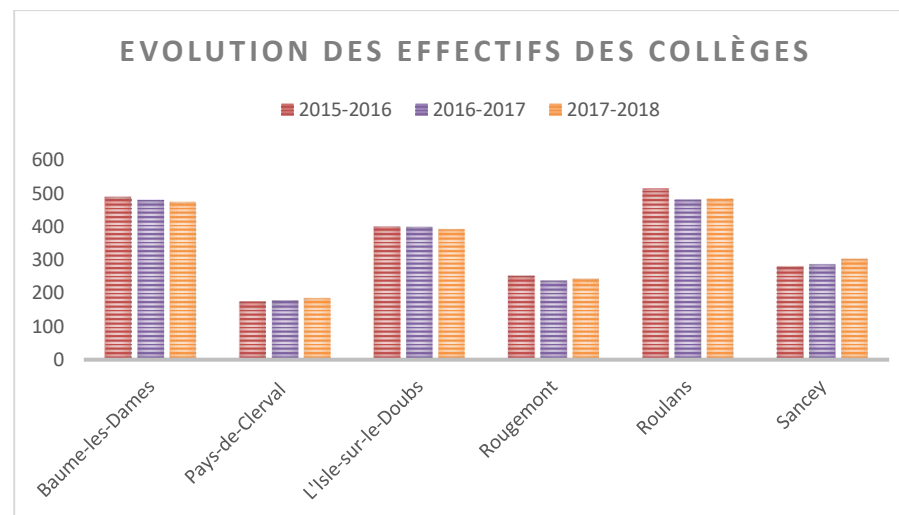
Face au risque de fragilisation des équipements scolaires de petite taille, les regroupements par secteur et la gestion intercommunale peuvent être une première solution pour limiter les impacts des évolutions d'effectifs scolaires d'une année sur l'autre.

La Communauté de Communes du Doubs Baumoïsis détient la compétence scolaire, elle a défini 5 secteurs scolaires sur le territoire (par exemple, le secteur d'Autechaux regroupe 6 communes, le secteur « Ouest » de 13 communes dont Laissey dont les écoles ont fermé). Chaque secteur comprend à minima une restauration scolaire, un périscolaire et extrascolaire.

Les autres communautés de communes, qui n'ont pas la compétence scolaire, ont réalisés des regroupements d'équipements récemment comme les nouveaux groupes scolaires à Mésandans pour le secteur de la CC2VV, à Sancey et à Vellevans pour le secteur de la CCPSB. Une réflexion sur la réorganisation des sites scolaires est également sur la commune de l'Isle-sur-le-Doubs est en cours suite à l'étude de revitalisation en lien avec l'AMI Bourgs-Centres.

L'offre d'enseignement secondaire

Le territoire compte 6 collèges publics et un collège privé à Sancey localisés dans les pôles de services du territoire : Roulans, Baume-les-Dames, Rougemont, Sancey, Pays de Clerval et l'Isle-sur-le-Doubs. Dans la plupart des collèges, les effectifs sont à la baisse depuis 2015-2016 excepté sur Sancey et le Pays de Clerval.



Le territoire bénéficie globalement d'un bon maillage de l'offre en équipements scolaires avec des écoles élémentaires ainsi que des collèges situés dans les pôles de services (excepté Arcey qui n'a pas de collège et qui n'est pas rattaché à un secteur du Doubs Central).

Une offre de service dans le domaine de la petite enfance satisfaisante

En plus de l'école, le territoire doit avoir suffisamment de services dans le domaine de la petite enfance, élément important de l'attractivité résidentielle d'un territoire. L'offre de service pour la petite enfance semble suffisante actuellement avec une bonne densité d'assistantes maternelles en activité sur le secteur de l'Isle-sur-le-Doubs, Pays de Clerval et Sancey. Les bourgs sont globalement équipés soit d'un relais d'assistante maternelle ou d'une micro-crèche. S'il est toutefois difficile d'estimer si l'offre répond aux besoins, le territoire ne permet pas de répondre à des demandes « atypiques » de garde telles que les gardes le week-end, jours fériés, etc.

Une bonne couverture en équipements de sports et de loisirs

L'offre en équipements de sports et de loisirs suit globalement celle de l'offre scolaire. Terrain multisport, boulodrome, gymnase sont les principaux équipements de proximité les plus répandus sur le territoire.

Les pôles de services (intermédiaire et de proximité) offrent des équipements supplémentaires comme des terrains de tennis, city-stade, piste d'athlétisme, etc. Les programmes de revitalisation des bourgs ont ainsi permis d'engager des projets de rénovation ou de création d'équipements sportifs et culturels (l'Isle-sur-le-Doubs a renforcé son pôle sportif situé à côté du collège par exemple, permettant d'offrir un bike parc, un city stade et une piste d'athlétisme neuve).

Le territoire du Doubs Central affiche une volonté de soutenir les actions de rénovation des équipements sportifs et culturels à travers son schéma de services. Des manques sont toutefois identifiés :

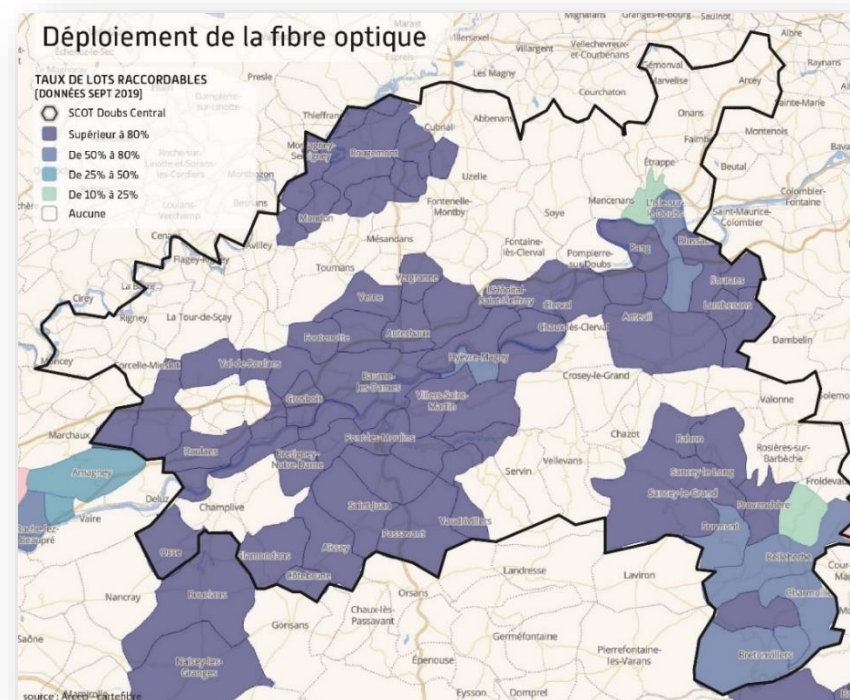
- Si le territoire est doté d'une piscine non couverte à Baume-les-Dames, elle est ouverte de juin à août seulement, ce qui ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins d'apprentissage de la natation pour les enfants scolarisés dans le Doubs Central. Actuellement certains enfants sont amenés à Besançon, Montbéliard ou encore vers Maîche et Valdahon pour apprendre à nager mais tous les élèves du Doubs Central ne bénéficient pas de cet apprentissage.
- Des besoins d'adaptation à des nouveaux besoins (skate, bmx, futsal, ...) ;
- Un déficit sur l'offre culturelle et l'accès à ces équipements pour certains secteurs ruraux (équipements concentrés dans les bourgs). La CC2VV se démarque avec la mise en place d'une « saison culturelle » qui permet la réalisation de spectacles et autres divertissements dans les villages en utilisant leur salle des fêtes.

1.3.3. L'aménagement numérique du territoire : un enjeu important

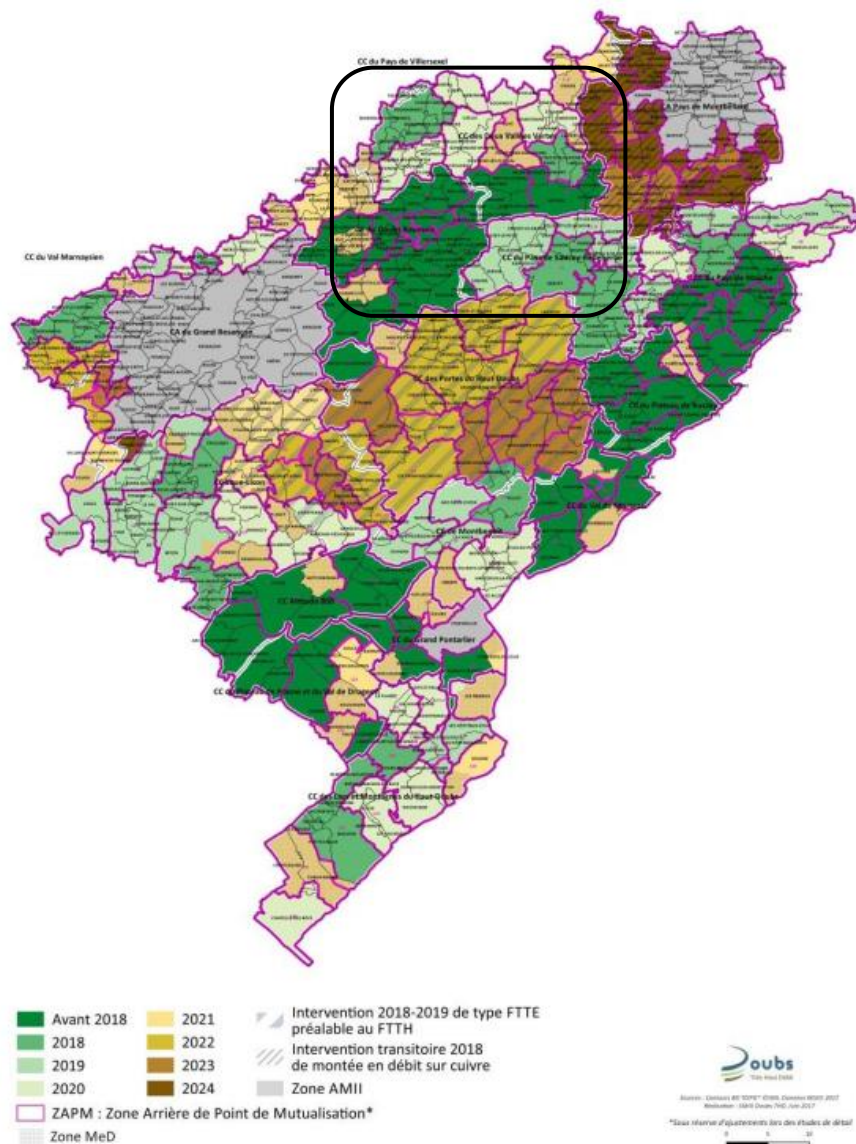
La couverture numérique du territoire est limitée, les secteurs les moins peuplés étant peu ou pas desservis par les infrastructures numériques :

- Les villes et bourgs du territoire offrent de manière générale (hors lotissements et hameaux éloignés des centralités) une desserte ADSL convenable allant jusqu'à 2 Mb/s, voire 5 Mbit/s. Les communes proches des villes et bourgs, ainsi que les villages implantés le long de la RD50 entre Baume-les-Dames et Rougemont, accèdent également à une couverture numérique satisfaisante. C'est principalement dans ces secteurs que l'on retrouve les « nœuds de répartition » des infrastructures, permettant d'organiser la desserte numérique.

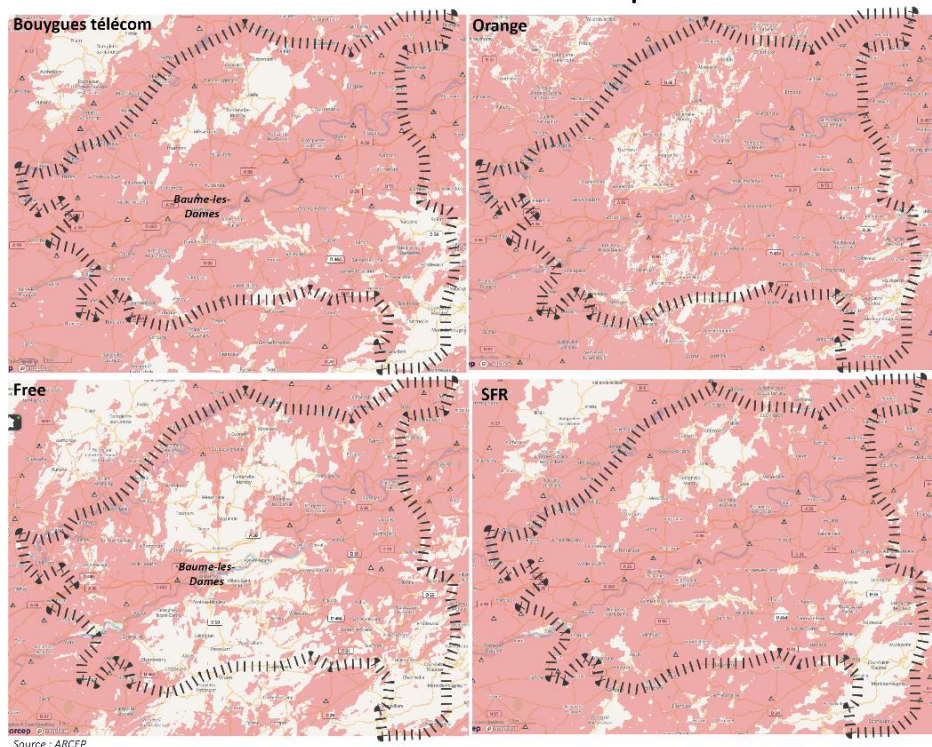
- Certains secteurs, moins denses, disposent d'une desserte numérique de moindre qualité, voire d'aucune desserte. Il s'agit notamment des villages localisés sur les plateaux au Nord de Clerval et de l'Isle sur le Doubs, ainsi que la majeure partie des villages du premier plateau du Jura. A noter qu'une offre de desserte numérique par satellite existe sur le territoire.
- La couverture en 4G est encore incomplète à l'échelle du Doubs Central avec des zones blanches situées sur le Pays de Sancey-Belleherbe (tous opérateurs confondus), une partie au Nord entre Baume-les-Dames et Rougemont, et ponctuellement sur des zones situées au Sud de Baume-les-Dames.



Les phases de déploiement du très haut débit sur la zone d'initiative publique du Doubs



Couverture 4G fournie selon les opérateurs



qui visait 2024 (voir carte ci-dessus), conformément au SDDAN, et correspond à la livraison anticipée d'environ 20 000 prises FTTH.

Le Doubs Central est couvert par le Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique datant de 2012 et révisé en 2018. Il présente des objectifs pour la mise en place progressive d'une desserte en Fibre Très Haut Débit (FttH) dans l'ensemble des communes du Département. Suite à la révision du Schéma, il en ressort que le Doubs est un département dynamique concernant le déploiement de la fibre optique puisque la première phase de travaux sur la période 2014-2018 a permis la création de 37 000 prises en fibre optique à destination des foyers, entreprises dans les communautés de communes.

En parallèle des opérations de modernisation de 8 000 lignes cuivre ont été réalisées pour gagner en connectivité.

Depuis 2018, le département du Doubs fixe l'objectif à 100% de desserte FTTH en 2022, ce qui implique de compresser les délais prévisionnels de déploiement du SMIX

1.4. Synthèse et perspectives

- **Un territoire relativement bien pourvu en équipements et services** de proximité, un territoire qui se caractérise par **un ensemble de petits pôles de proximité relayant les pôles de services intermédiaires et les grandes agglomérations extérieures.**
- **Mais de fortes disparités concernant l'accès aux équipements et services** : un regroupement des pôles d'équipements autour de l'axe principal du Doubs Central (D683), un accès privilégié à un niveau de service supérieur pour les communes situées à proximité de Besançon et de Montbéliard (moins de 20km) et au contraire un éloignement aux équipements et services intermédiaires pour les communes du Pays de Sancey-Belleherbe et quelques communes longeant la vallée de l'Ognon.
- **Un renforcement de l'éloignement des habitants aux équipements et services** par la construction de nouveaux logements dans les communes rurales : augmentation des déplacements, allongement des distances qui ne sont pas sans conséquences pour les ménages qui dépendent de leur automobile

Ainsi, l'enjeu du maintien de l'offre de services existants notamment dans les secteurs qui présentent de forts enjeux d'accessibilité est essentiel pour le Doubs Central.

De manière plus globale, la place des pôles intermédiaires et relais est fortement questionnée, compte tenu de la difficulté à maintenir des services administratifs ou de santé de niveau intermédiaire, voire à en développer de nouveaux.

Cette interrogation est accrue au regard d'une part des politiques de revitalisation de bourgs dont les effets sont à long terme, et d'autre part de la multiplication d'équipements-services de proximité, pour renforcer les secteurs « sous-équipés » territoires (avec ou sans mutualisation).

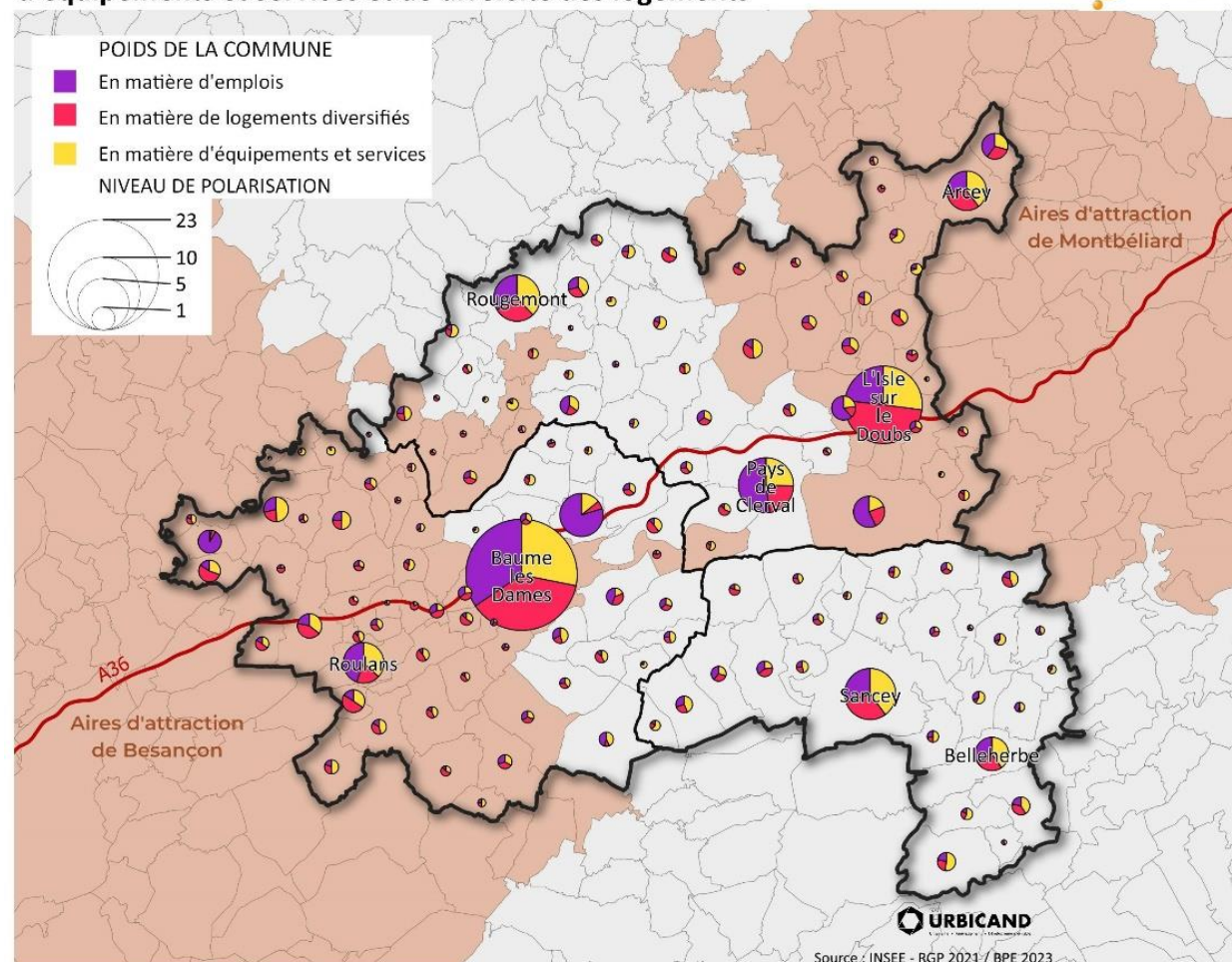
- **Le risque d'avoir un effet de concurrence entre certains pôles**, d'autant que certains présentent plusieurs fragilités (démographie, caractéristiques sociologiques des populations).
- Une armature plus fine du territoire suite à l'extension du périmètre du SCoT : deux pôles structurants, 6 pôles relais, 5 villages équipés et des villages avec ou sans équipement ponctuel.

Enfin, la question posée dans le cadre du PADD sera de redéfinir le rôle de chacun, dans une armature cohérente aussi par rapport aux objectifs d'optimisation des besoins de mobilité. L'objectif est de maintenir, dans une aire de proximité, des fonctions d'emploi, de services et d'équipements suffisamment structurantes pour limiter les déplacements vers les agglomérations (domicile-études, -achats, -loisirs).

Plusieurs enjeux

- **Renforcer l'offre de santé et de soins primaires actuellement insuffisante, dont la demande devrait augmenter**
 - De nouveaux besoins générés par le vieillissement de la population notamment dans les pôles urbains : accès aux services de soins et de capacité d'accueil des individus qu'ils soient autonome ou dépendants.
 - Des besoins croissants en aidants familiaux et en services pour le maintien à domicile : accompagnement et coordination des actions menées par chaque organisme.
 - Le maintien de l'offre de santé et le développement des outils numériques au service de la santé : l'opportunité de la télémédecine.
- **Renforcer et adapter l'offre de services à la population particulièrement à destination des personnes âgées**
 - Des besoins de services à destination des personnes âgées : accueil des personnes qu'elles soient dépendantes ou non notamment en journée, développement des services itinérants dans les milieux ruraux.
 - Deux secteurs à enjeux d'éloignement de la population aux services : les communes situées au sud de la D683 entre l'Isle-sur-le-Doubs et Baume-les-Dames et les communes longeant la vallée de l'ognon entre Rougemont et Besançon.
- **Développer l'offre concernant la petite enfance afin d'être attractif pour les jeunes ménages et conserver les familles monoparentales sur le territoire**
 - Des besoins en services liés à la petite enfance compte tenu de la poursuite de la croissance des familles monoparentales et de l'attractivité du territoire pour les jeunes couples : un besoin lié au nombre de places disponibles en mode de garde collectif et à l'harmonisation des services périscolaires à l'échelle du PETR.

Importance des communes en matière d'emplois, d'équipements et services et de diversité des logements



2. Déplacements et mobilité

2.1. La structure des déplacements

2.1.1. Des déplacements domicile travail importants

En 2015, le territoire comptait environ 16 400 actifs occupés pour 10 700 emplois soit un taux d'emploi d'environ 65%. Par ailleurs, sur les 16 400 actifs occupés du territoire, environ 4 400, soit près de 27%, travaillent sur leur commune de résidence. S'ajoutent environ 4 700 actifs qui travaillent dans une autre commune du territoire, soit environ 29%. Par extension, environ 44% des actifs résidant sur le territoire travaillent donc à l'extérieur du territoire, principalement dans les unités urbaines de Besançon (17%) et de Montbéliard (10%). L'emploi frontalier en Suisse apparaît marginal, moins de 300 actifs (<2% des actifs) s'y rendent tous les jours⁶. La situation est similaire par rapport à l'agglomération de Vesoul (moins de 200 actifs du SCOT vont y travailler) ou bien au sud du département du Doubs (moins de 500 actifs).

A l'inverse, le territoire attire des actifs extérieurs au territoire : environ 1 600 emplois, soit environ 15%, sont ainsi occupés par actifs résidant en dehors du territoire. Ils proviennent essentiellement des communes situées en périphérie du territoire : 51% d'entre eux résident dans une commune située à moins de 10 km du Doubs central et 36 % dans une commune située à moins de 25 km.

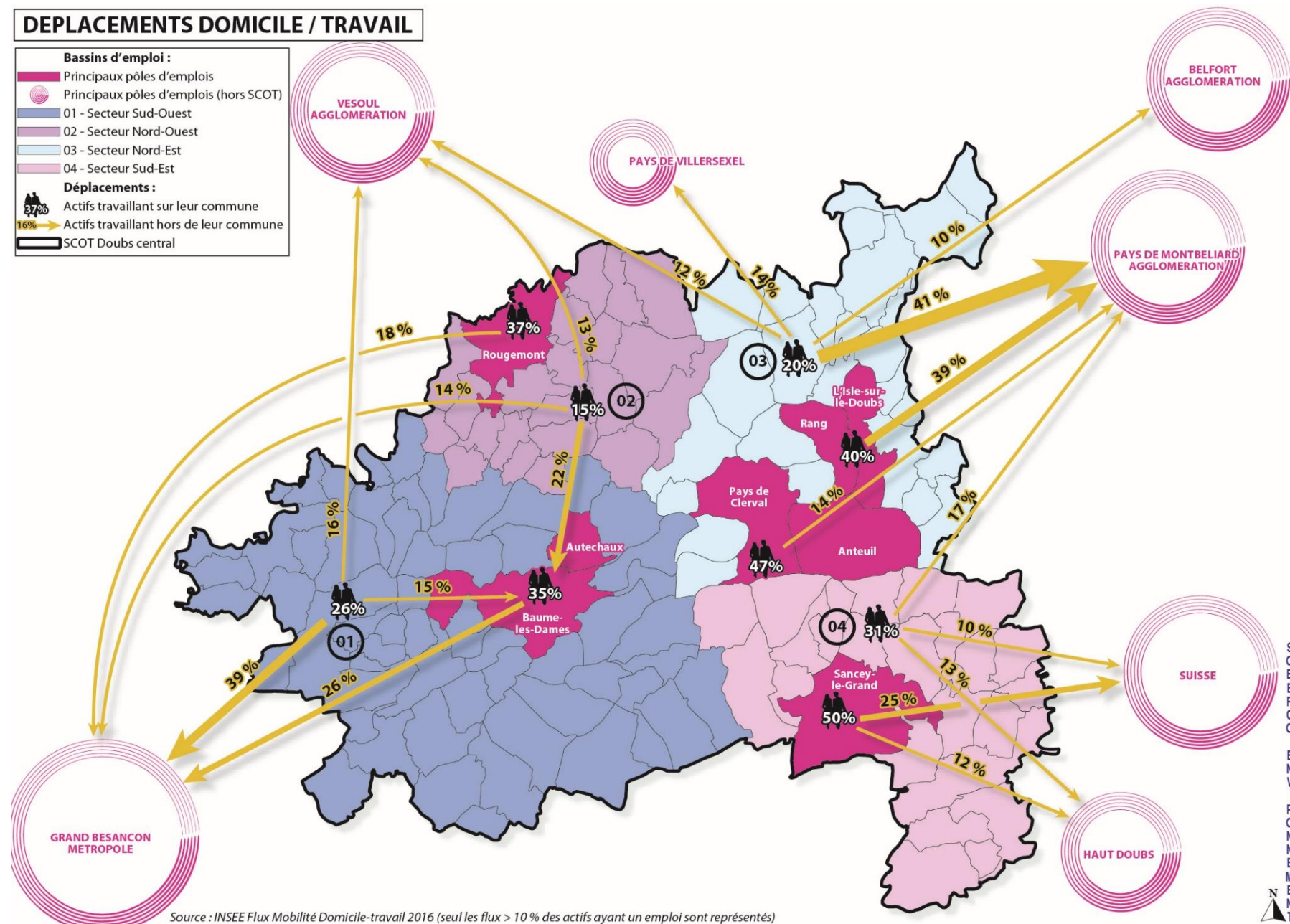
De manière globale, le territoire génère le déplacement de près de 18 000 personnes par jour. Sur la base d'un aller-retour par jour et d'un taux de présence de 80% (pour tenir compte des emplois à temps partiels, des absences et des congés), cela représente donc près de 29 000 déplacements domicile-travail par jour.

La voiture est le mode de transport privilégié pour les déplacements domicile-travail (82% des trajets domicile travail). La marche à pied ainsi que les transports en commun sont beaucoup moins utilisés (respectivement 6 % et 5 % des trajets) et les deux roues sont extrêmement peu pratiqués (1% des trajets).

La territorialisation de la structure des déplacements domicile-travail depuis le territoire permet de mettre en avant :

- Le rôle structurant des pôles d'emplois des agglomérations de Besançon et de Montbéliard qui polarisent chacun environ la moitié du territoire, particulièrement les secteurs sud-ouest (39% des actifs travaillant vers Besançon) et nord-est (41% des actifs travaillant vers Montbéliard).
- Les petits pôles d'emplois locaux (Baume-les-Dames - Autechaux, Pays de Clerval - Anteuil, l'Isle-sur-le-Doubs - Rang et dans une moindre mesure Rougemont et Sancey-le-Grand) qui présentent une part importante d'actifs travaillant dans leur commune de résidence (entre 35% et 50%) et qui attirent entre 15% et 250% des actifs résidant dans les communes limitrophes. Ils attirent également environ 83% des actifs résidants à l'extérieur du territoire.
- 4 secteurs résidentiels diversement multipolarisés par les pôles d'emploi précédents : les environs de Rougemont (ou secteur nord-ouest), les environs de Baume-les-Dames (ou secteur sud-ouest), les environs de Clerval et de l'Isle-sur-le-Doubs (secteur nord-est) et les environs de Sancey-le-Grand (secteur sud-est).

⁶ Le nombre de frontaliers résidant sur le territoire peut être sous-évalué car la base de données INSEE ne prend pas en compte les frontaliers qui résident en Suisse en semaine.



2.1.2. Des déplacements domicile étude non négligeables

Selon le recensement de l'INSEE de 2016, 8 400 élèves de plus de 2 ans sont scolarisés, dont 35% dans la commune de résidence. Il s'agit principalement des élèves de primaire et de secondaire, en raison d'un maillage encore fin d'écoles municipales, près de 90% des élèves de moins de 11 ans étudient au sein du territoire, dont près de 55% dans leur commune de résidence. Ce ratio est légèrement plus faible pour le collège (classe d'âge de 11 à 14 ans) mais atteint tout de même 85 %.

A partir du lycée, l'adéquation entre l'offre et la demande évolue fortement en raison notamment des choix d'orientation et de l'absence de lycée général sur le territoire :

- Pour le lycée (classe d'âge 15-18 ans), 83% des étudiants quittent le territoire ;
- Pour les études supérieures, 85% des élèves doivent quitter le territoire pour poursuivre leurs études.

L'organisation des flux internes de déplacements domicile-étude est donc étroitement corrélée à la classe d'âge considérée et à la localisation des équipements scolaires :

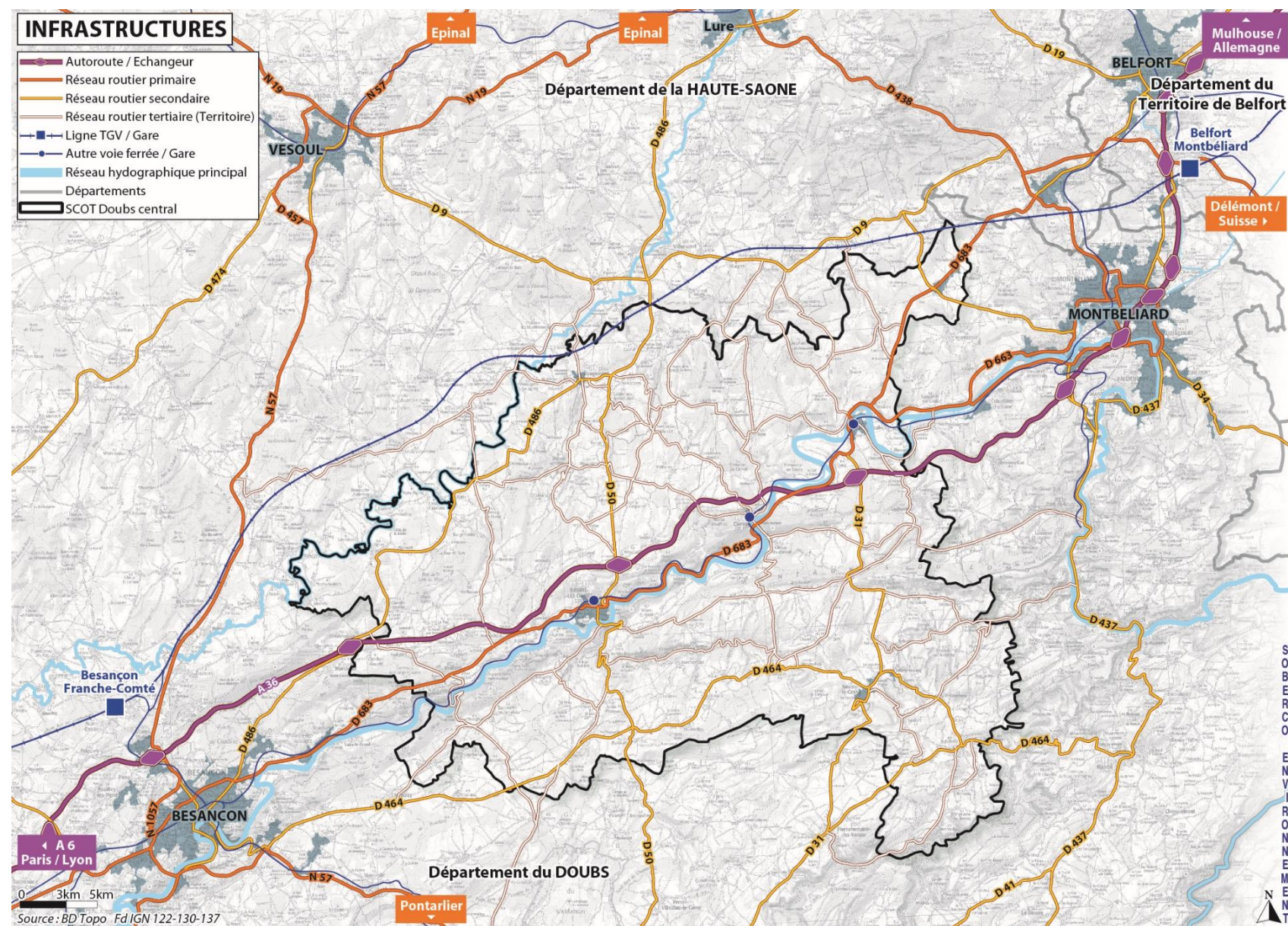
- Pour les élèves de moins de 11 ans, les flux de mobilité scolaire sont très localisés et structurés autour du maillage d'écoles maternelles et primaires ;
- Pour les collégiens, 85 % des navettes domicile-étude se font vers les cinq collèges des bourgs du territoire : Baume-les-Dames, L'Isle-sur-le-Doubs, Sancey-le-Grand, Pays de Clerval et Rougemont ;
- Pour les lycéens, 65% des navettes domicile-étude se font vers Besançon et Montbéliard.
- Pour les élèves de plus de 18 ans, 80% des navettes domicile-étude se font vers Besançon, Montbéliard et Belfort.

2.2. La desserte du territoire

2.2.1. Le réseau routier

Le réseau routier du territoire s'organise autour des deux axes routiers primaires qui traversent le territoire d'Est en Ouest en empruntant la vallée du Doubs :

- L'autoroute A36 assure la liaison entre le carrefour autoroutier de Dole et la vallée du Rhin. Dans sa section comprise entre Besançon et Montbéliard, elle accueille un trafic d'environ 23500 véhicules par jour en forte progression (+35% entre 2005 et 2011). Deux échangeurs sont présents sur le territoire, à Autechaux et à Rang, et un troisième est situé en limite, sur la commune de Marchaux-Chaudefontaine. Ils permettent d'accéder rapidement à cette autoroute, près de 40% de la population ayant accès à l'autoroute en moins de 10 minutes et les habitants de toutes les communes du territoire en moins de 30 minutes.
- La RD683 (ex RN83) double l'A36 entre Besançon et la vallée du Rhin. Elle se divise à la sortie de l'Isle-sur-le-Doubs entre la RD683 en direction de Belfort et la RD663 en direction de Montbéliard. Le trafic supporté par cet axe est relativement important, avec :
 - Environ 6 400 véhicules par jour, dont 8% de poids lourds à l'ouest de Baume-les-Dames, qui concentre les services, commerces et emplois.
 - Environ 4 200 véhicules par jour entre Baume-les-Dames et l'Isle-sur-le-Doubs, avec une part importante de poids lourds (14%). Cette forte proportion de poids lourds s'explique par le phénomène de shunt qu'il y a entre l'échangeur autoroutier et l'agglomération de Montbéliard d'une part (coût du péage sur le tronçon autoroutier correspondant étant relativement élevé), et entre les autoroutes A36 et A39 d'autre part. On retrouve un trafic similaire entre l'Isle-sur-le-Doubs et l'agglomération de Montbéliard.
 - Ce trafic important de poids lourds occasionne des problèmes de sécurité, avec une part importante d'accidents (24% des accidents recensés sur la période 2002-2012).



Ce réseau structurant est complété par un réseau départemental secondaire qui permet d'irriguer une grande partie du territoire. Ce réseau secondaire est organisé selon quatre axes Est-Ouest et Nord-Sud :

- Deux axes Nord-Sud permettent de connecter les bourgs des plateaux à la vallée du Doubs :
 - La RD 50 assure ainsi la liaison entre Rougemont, Baume-les-Dames et Pontarlier. Cet axe supporte un trafic de l'ordre de 4 200 véhicules par jour entre Rougemont et Baume-les-Dames avec 7 % de PL (en baisse) et de 5 200 véhicules par jour au sud de Baume-les-Dames avec environ 7% de PL (en baisse).
 - La RD 31 assure la liaison entre Sancey-le-Grand et l'Isle-sur-le-Doubs. Ce tronçon accueille un trafic compris entre 1 200 et 3 000 véhicules par jour avec environ 5 à 7% de PL.
- Deux axes Est-Ouest viennent doubler l'axe d'infrastructures formé par la vallée du Doubs :
 - Les RD486-RD9 permettent des échanges entre Besançon et Belfort via Rougemont
 - La RD 464 permet de connecter Sancey-le-Grand à Besançon. Elle supporte un trafic compris entre 1 000 et 2 000 véhicules par jour et environ 3 à 8% de PL.



La RD31 à Anteuil

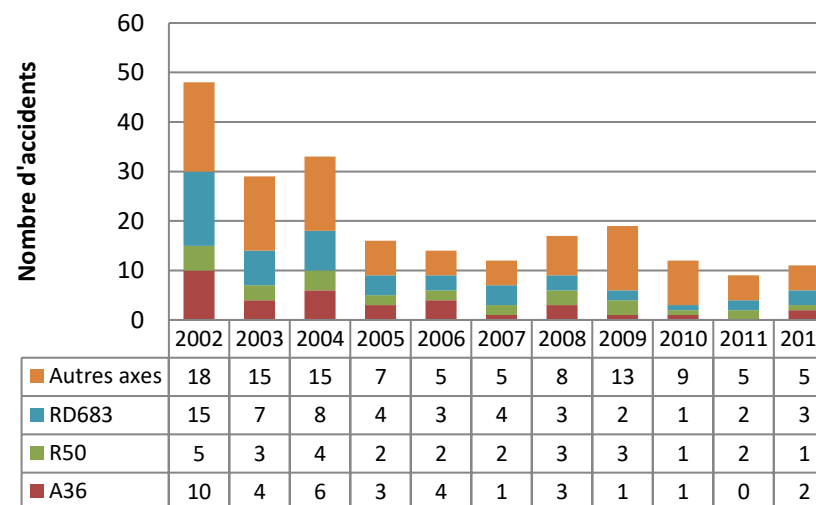
Enfin, un troisième niveau de routes départementales assure une fonction de desserte des différents villages. Elles présentent globalement des trafics inférieurs à 1 500 véhicules/jour.

Les accidents routiers se concentrent sur les trois principaux axes du territoire (RD683, A36 et RD50) qui supportent 52 % des accidents sur la période 2002-2012. 5 communes sont plus particulièrement confrontées à des accidents routiers ; Baume-les-Dames (15% des accidents), L'Isle-sur-le-Doubs (9%), Clerval (6%), Grosbois et Autechaux (5%) ; mais ils ont lieu principalement en dehors des zones agglomérées excepté à l'Isle-sur-le-Doubs et Baume-les-Dames où les sections de la RD683 représentent 10% des accidents du territoire. Le nombre d'accidents routiers sur le territoire a diminué de près de 80% depuis 2002. Il se stabilise depuis 2010 à environ 10 accidents par an.

En 2018, 27 accidents ont été recensés sur le territoire, dont 8 sur l'autoroute A36. Les autres accidents (19) sont principalement survenus sur les routes départementales peu fréquentées (RD125, RD73, ...).

Evolution de l'accidentologie dans le Doubs central entre 2002 et 2012

Sources : données du CG Doubs 2014



Les traversées du Doubs sont des points stratégiques dans l'organisation des déplacements routiers à l'échelle du territoire. Ils constituent ainsi des points de convergence du trafic routier. Grâce à 7 points de franchissement routiers⁷ dont 5 utilisables par les poids-lourds, le Doubs ne constitue cependant pas un obstacle majeur aux circulations routières et les acteurs locaux n'identifient pas un besoin particulier de nouvelles traversées routières de la rivière.

A noter que les liaisons douces traversant le fleuve sont aussi importantes pour les habitants. La passerelle mise en place à Baume les Dames constitue un atout important.



Pont sur le Doubs à Baume-les-Dames



Pont sur le Doubs à Hyèvre-Paroisse



Pont sur le Doubs à Clerval

⁷ Les 7 traversées routières du Doubs sont situées à Laissey (RD30), Ougney-Douvot (RD277), Baume-les-Dames (RD50), Hyèvre-Paroisse (RD319), Clerval (RD693), Pompierre-sur-Doubs (A36), L'Isle-sur-le-Doubs (RD683).

2.2.2. Le réseau ferroviaire et la desserte TER

Le réseau ferroviaire

La partie nord-ouest du territoire est traversée par la LGV Rhin-Rhône. Les deux gares les plus proches se situent à :

- Auxons (gare Besançon TGV Franche-Comté). Elle accueille une trentaine de TGV par jour.
- Meroux (Belfort Montbéliard TGV). Elle accueille une cinquantaine de TGV par jour.

Toutes les communes du territoire ont accès à une de ces deux gares en moins de 50 min en voiture.

Le réseau ferroviaire local est constitué de deux lignes ferroviaires :

- La ligne Dole-Belfort (ligne 85200 à 2 voies) permet de connecter le territoire aux agglomérations de Besançon et de Montbéliard via la desserte de la gare de Baume-les-Dames et des haltes ferroviaires de Laissey, Pays de Clerval et de l'Isle-sur-le-Doubs.
- La ligne de Montbozon-à Lure (ligne 857 000 à voie unique) a vu son exploitation s'arrêter en 1940 pour le trafic voyageur et en 1987 pour le trafic fret. Toutefois, elle a été récemment réhabilitée entre Lure et Villersexel pour alimenter en matériaux la base de travaux de la LGV Rhin-Rhône. Cette ligne desservait Rougemont.



Ligne Dole-Belfort à Clerval

Les gares

Quatre gares/haltes ferroviaires sont recensées sur le territoire :

- La gare de Baume-les-Dames est la plus utilisée du territoire (520 montées/descentes par jour en 2018, - 8% entre 2015 et 2018). Grâce à son positionnement au contact du centre-ville de Baume-les-Dames, elle bénéficie d'une bonne accessibilité tous modes. Par ailleurs, elle a fait l'objet d'un réaménagement en 2010-2011 qui a permis d'améliorer les conditions de stationnement et de circulation sur le parvis de la gare avec 2 parcs de stationnement de 160 places, un arrêt-minute, une voiture en location (citiz), des aires de stationnement pour les taxis et les autocars, un abri à vélo.... La liaison cyclable entre la gare et l'Eurovéloroute 6 reste cependant à améliorer (sécurité des cheminements, lisibilité du parcours) mais les différents programmes d'aménagements portés par la commune devraient permettre de répondre à cette problématique : création d'une passerelle piétonne sur le Doubs en 2010, aménagement de la RD683 et de la place de l'Europe, aménagement de la zone de loisir de la prairie, ...



gare de Baume-les-Dames

2006-2007 et présente actuellement une capacité de stationnement de 40 véhicules. Positionnée en rive droite du Doubs, elle dispose d'une bonne accessibilité depuis la RD683 et l'Eurovéloroute 6. Néanmoins, l'accès au centre-ville de Clerval depuis la gare n'est pas direct et nécessite d'emprunter le pont routier de la RD683 qui apparaît comme peu sécurisé pour les piétons et les cycles.

- La halte ferroviaire de L'Isle-sur-le-Doubs accueille environ 280 montées/descentes par jour en 2018 (-6% entre 2015 et 2018). L'évolution des modes de transports scolaires pour les lycéens (passage du train au bus) a pu contribuer à cette perte de dynamisme. Malgré son attractivité, la gare est enclavée entre la voie ferrée et le canal du centre et difficile d'accès quel que soit le mode utilisé. De plus, elle dispose d'une capacité limitée de stationnement (environ 15 places). Le stationnement lié à la gare se reporte ainsi sur la place Aristide Briand située à 5 minutes à pied. Les possibilités de réaménagement de la gare et de ses abords apparaissent toutefois limitées car aucun foncier ferroviaire n'est disponible au contact de la gare.
- La halte ferroviaire de Laissey accueille 40 montées/descentes par jour en 2018 (+8% entre 2015 et 2018), une faible utilisation en lien direct avec le peu de desserte de cette halte. En effet, alors que les trois autres haltes et gares ferroviaires ont 40 arrêts de recenser (tous sens confondus), celle de Laissey n'en comptabilise que 18, avec très peu de fréquences aux heures de pointes. Sa desserte ferroviaire n'apparaît pas comme adaptée aux besoins des actifs pour des trajets domicile-travail. De plus, elle est peu accessible pour les personnes à mobilité réduite et peu de stationnements sont identifiés à proximité.

Ces quatre arrêts assurent une bonne accessibilité du territoire au réseau ferroviaire régional : toute la population du territoire peut atteindre une gare TER en moins de 30 minutes et environ 50 % en moins de 10 min.

De nombreux travaux de modernisation des différentes haltes ferroviaires ont été réalisés ou sont prévus. Ils permettent d'améliorer l'accessibilité des gares, tous modes confondus, mais également de les rendre plus attractives.

La desserte TER

La desserte en TER du territoire est organisée par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté via la ligne Besançon-Viotte-Belfort. Cette ligne cadencée à l'heure aux horaires de pointe (cadencement à la demi-heure avec alternance de TER rapides et de TER omnibus) assure la desserte de la gare de Baume-les-Dames et des haltes ferroviaires de Laissey, Pays de Clerval et de l'Isle-sur-le-Doubs. Alors que seulement 9 aller-retours sont recensés entre les gares de Laissey et Besançon-Viotte/Montbéliard/Belfort, près de 21 aller-retours sont assurés par jour depuis les trois autres stations vers les autres gares.

Entre 2015 et 2018, environ 320 000 voyages par an ont été réalisés sur le tronçon Besançon-Belfort. Si le cadencement actuel de la desserte TER permet d'envisager une hausse de fréquentation dans les années à venir, la faible qualité de la desserte est signalée par de nombreux usagers (faible confort du matériel roulant, manque d'effectifs générant des retards...). Cette impression est à tempérer au regard des données de régularité : la régularité a été de 89% pour les trains et de 92% pour les trains de pointe en 2015.

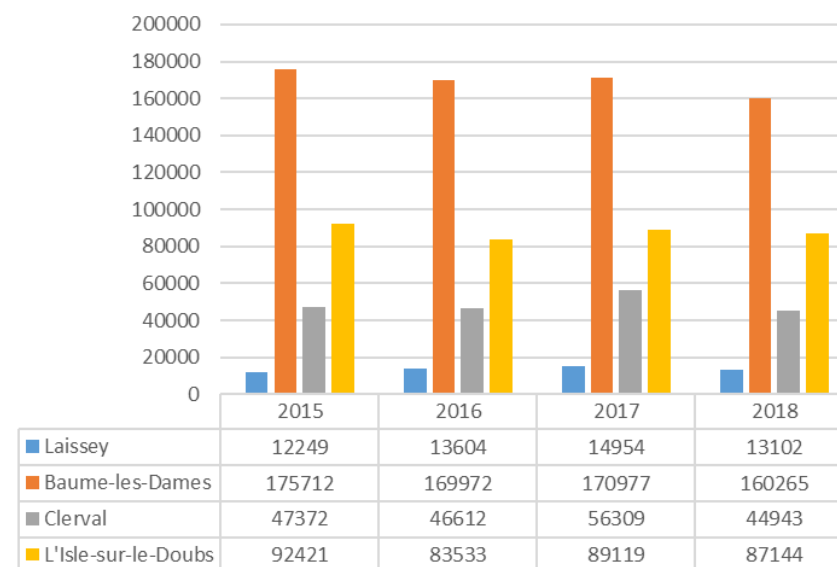
En termes de matériel roulant, la Région a investi dans la rénovation et le renouvellement de son parc avec des opérations de maintenance lourde effectuées sur certains matériels, et le renouvellement de nouveaux matériels (Régiolis).

On observe toutefois une baisse progressive de la fréquentation des gares depuis 2015, bien que les temps de parcours soient concurrentiels par rapport à la voiture individuelle.

	Besançon-Viotte	Montbéliard	Belfort
Laissey	10 à 15 min	50 à 55 min	65 à 70 min
Baume-les-Dames	20 à 25 min	40 à 45 min	50 à 55 min
Clerval	35 à 45 min	30 à 35 min	40 à 45 min
L'Isle-sur-le-Doubs	45 à 55 min	25 à 30 min	35 à 40 min

Temps de parcours 2019-2020 Source : SNCF 2019

Evolution du nombre de voyageurs dans les gares du territoire entre 2015 et 2018 (source : SNCF 2019)

**La desserte fret**

Le territoire ne dispose pas de gare ou de plateforme de fret. Ainsi le trafic ferroviaire de marchandise qui traverse le territoire est uniquement un trafic de transit assuré par la SNCF et, depuis 2010, par des opérateurs privés. La circulation de train de marchandises de la SNCF s'est fortement réduite entre 2008 et 2011 passant de près de 16 trains par jour à moins de 2. Inversement, le trafic géré par des opérateurs privés a augmenté depuis 2010.

Détail des circulations par ligne de 2008 à 2011 :

	2008	2009	2010	2011	évolution sur 4 ans
DOLE / FRANOIS	16,6	12,2	9,6	2,6	↘
FRANOIS / BESANÇON-VIOTTE	17,5	12,8	10,1	2,4	↘
BESANÇON-VIOTTE / CLERVAL	15,4	11,2	8,9	1,7	↘
CLERVAL / MONTBÉLIARD	15,4	10,6	8,1	1,5	↘
MONTBÉLIARD / BELFORT	17,1	10,4	7,6	4,5	↘
BELFORT / ALTKIRCH	18,3	11,4	8,2	5	↘
DOLE / VALLORBE	3,6	2,8	2,8	1,4	↘
LAFERTÉ / VESOUL	2	1,3	1,3	1,7	↗
VESOUL / LURE	1,5	1,4	0,9	0,9	↘
LURE / BELFORT	1,5	1,3	0,9	0,9	↘

Évolution du trafic fret ferré. Source : ORT Franche-Comté 2012

2.2.3. La desserte en transports en commun routiers**La desserte interurbaine en transport en commun**

Le territoire ne bénéficie d'aucune desserte routière interurbaine réalisée par la région Franche-Comté (Car TER) ou le Conseil départemental du Doubs (Mobidoubs). On notera que les communes proches de l'agglomération de Besançon (Châtillon-Guyotte, Moncey, Corcelle-Mieslot, ...) sont situées à proximité de lignes de bus à la demande.

Le transport scolaire

Le Conseil départemental du Doubs assure la desserte des collèges et lycées du territoire ainsi que les navettes vers les lycées de Besançon et de Montbéliard. Dans la limite des places disponibles, les cars scolaires peuvent être utilisés par des adultes. Cette possibilité reste toutefois peu utilisée par les habitants du territoire.

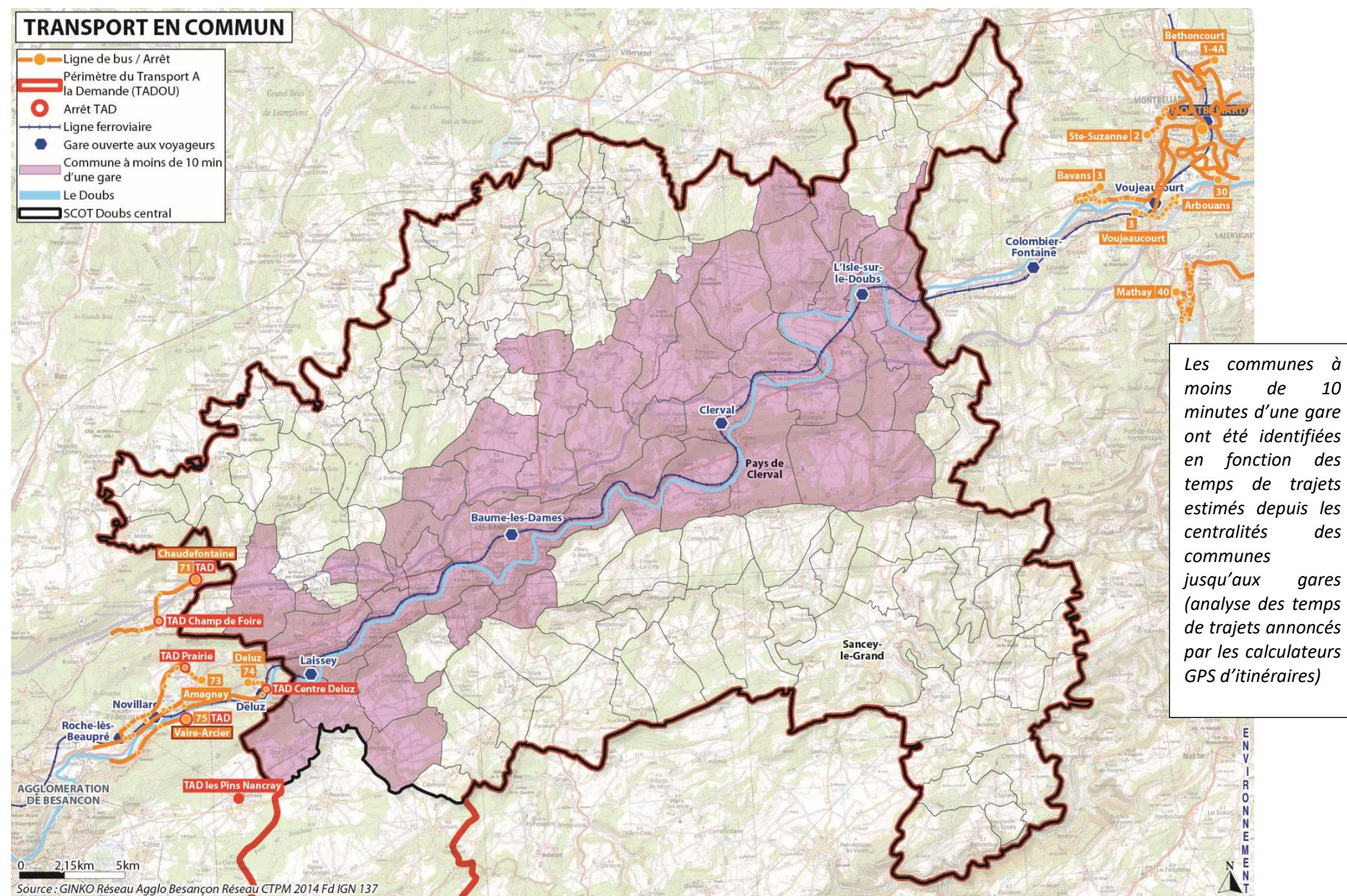
Le transport à la demande

Le Pays du Doubs central a mis en place un système de transport à la demande en 2006 : le TADOU. Ce TAD permet aux habitants du Pays, c'est-à-dire du territoire, de réserver un taxi afin de réaliser un déplacement en direction des communes du Pays ou d'un arrêt du réseau de Bus Ginko du Grand Besançon en limite du Pays du Doubs central.

L'usage du TADOU connaît une croissance progressive depuis sa mise en place : 1863 voyages ont été réalisés en 2006 et 5230 en 2013. En 2017, près de 750 personnes ont utilisé ce service.

Les trajets sont fortement polarisés sur Baume-les-Dames, en direction des principaux pôles (Roulans, Rougemont, Sancey, ...) et tout particulièrement vers l'Isle-sur-le-Doubs. Bien qu'une ligne ferroviaire existe entre les deux communes, le TADOU apparaît plus adaptées pour les personnes âgées de plus de 65ans, usagers majoritaires.





Le covoiturage

Phénomène difficilement quantifiable, le covoiturage est pratiqué sur le territoire de manière informelle, notamment au niveau des échangeurs autoroutiers d'Autechaux et de l'Isle sur le Doubs, mais il ne fait pas encore l'objet d'encouragement particulier des collectivités sur le territoire. Le Pays du Doubs central envisage cependant de mettre en place une plateforme internet de covoiturage articulé avec le TADOU en complément de la plateforme régionale de covoiturage qui associe le Grand Besançon, le département du Doubs et la région Franche-Comté.



*Parc de stationnement de
l'échangeur d'Anteuil*

Autres pratiques

D'autres pratiques ont été mises en place sur le territoire afin de réduire l'autosolisme :

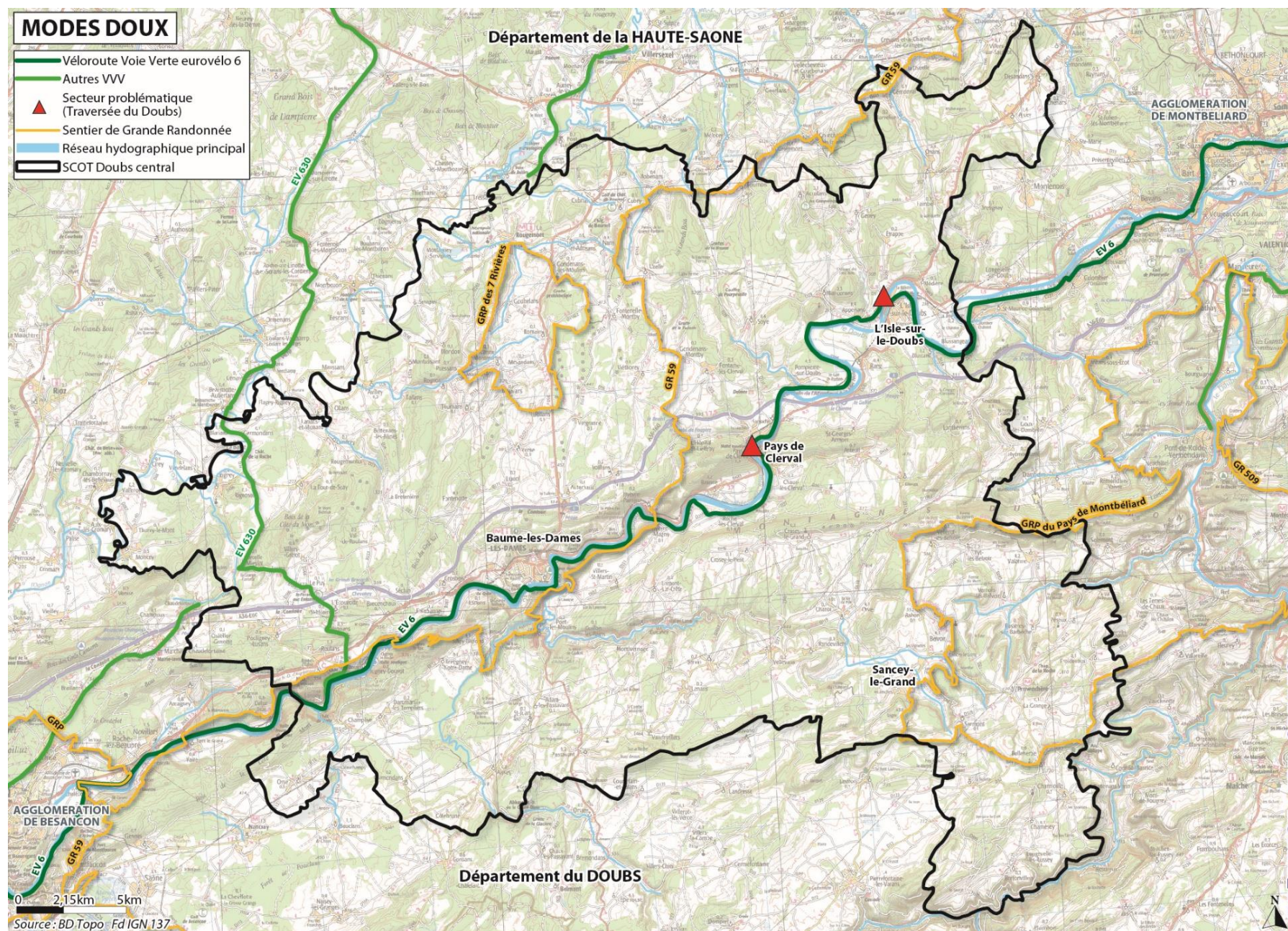
- Autopartage au niveau de la gare de Baume-les-Dames, avec une voiture électrique (Citiz). Son taux d'utilisation est important, notamment grâce au PETR, qui l'utilise régulièrement.
- Plan de Mobilité Inter-Entreprise dans la zone d'activités d'Autechaux, qui regroupe près de 20 activités pour 900 emplois environ. Il s'agit surtout d'une plateforme pour encourager le covoiturage mais cela reste une pratique très marginale.
- Proposer des places pour le TADOU dès lors que des trajets sont mis en place.

2.2.4. Les modes doux

Le territoire dispose d'un réseau d'infrastructures mode doux de bonne qualité structuré autour de 4 itinéraires piétons/cycles d'intérêt régional :

- L'eurovéloroute 6 traverse le territoire en longeant la vallée du Doubs. Ce tronçon appartient au programme européen d'aménagement d'une voie cyclable longue de 3600 km entre Saint-Nazaire en France et Constanta en Roumanie. Il est aussi inscrit au schéma national des véloroutes et des voies vertes. Il accueille environ 220 000 personnes par an, essentiellement des résidents excursionnistes (chiffres 2018). Sur le territoire, une grande partie du parcours est aménagée en piste cyclable dédiée (voie verte ou véloroute). Près de 47 000 usagers ont été recensés au droit de Baume-les-Dames, démontrant ainsi l'attrait touristique de cette véloroute. Suite à la création d'une passerelle modes doux sur le Doubs à Baume-les-Dames en 2010, seules deux traversées du Doubs ne sont pas encore aménagées et obligent donc à emprunter un axe routier :
 - Traversée du Doubs à Pays de Clerval (650m sur la RD683 et la RD25)
 - Traversée du Doubs entre Appenans et l'Isle-sur-le-Doubs (2,5 km sur la RD29 et la RD683). L'aménagement de cette section en voie verte est programmé par le Conseil Général du Doubs d'ici 2015.
- Le sentier GR 59 qui relie Lons-le-Saunier au Ballon d'Alsace sur 384 km. Sur le territoire, ce sentier de grande randonnée emprunte les points hauts de la rive gauche de la vallée du Doubs entre Esnans et Hyèvre-Magny où il traverse le Doubs. Il bifurque alors vers le nord en direction d'Abbennans puis vers le nord-est vers Gémonval.
- Le sentier GRP (itinéraire de Grande Randonnée de Pays) des 7 rivières au sein de la communauté de communes des deux vallées vertes.
- Le sentier GRP du Tour du Pays de Montbéliard qui traverse la communauté de communes de Sancey-Belleherbe.

A ce réseau principal s'ajoute une cinquantaine de circuits de randonnées locaux balisés dans chaque communauté de communes.



*L'Eurovéloroute 6
À Baume-les-Dames*



2.2.5. Le réseau fluvial

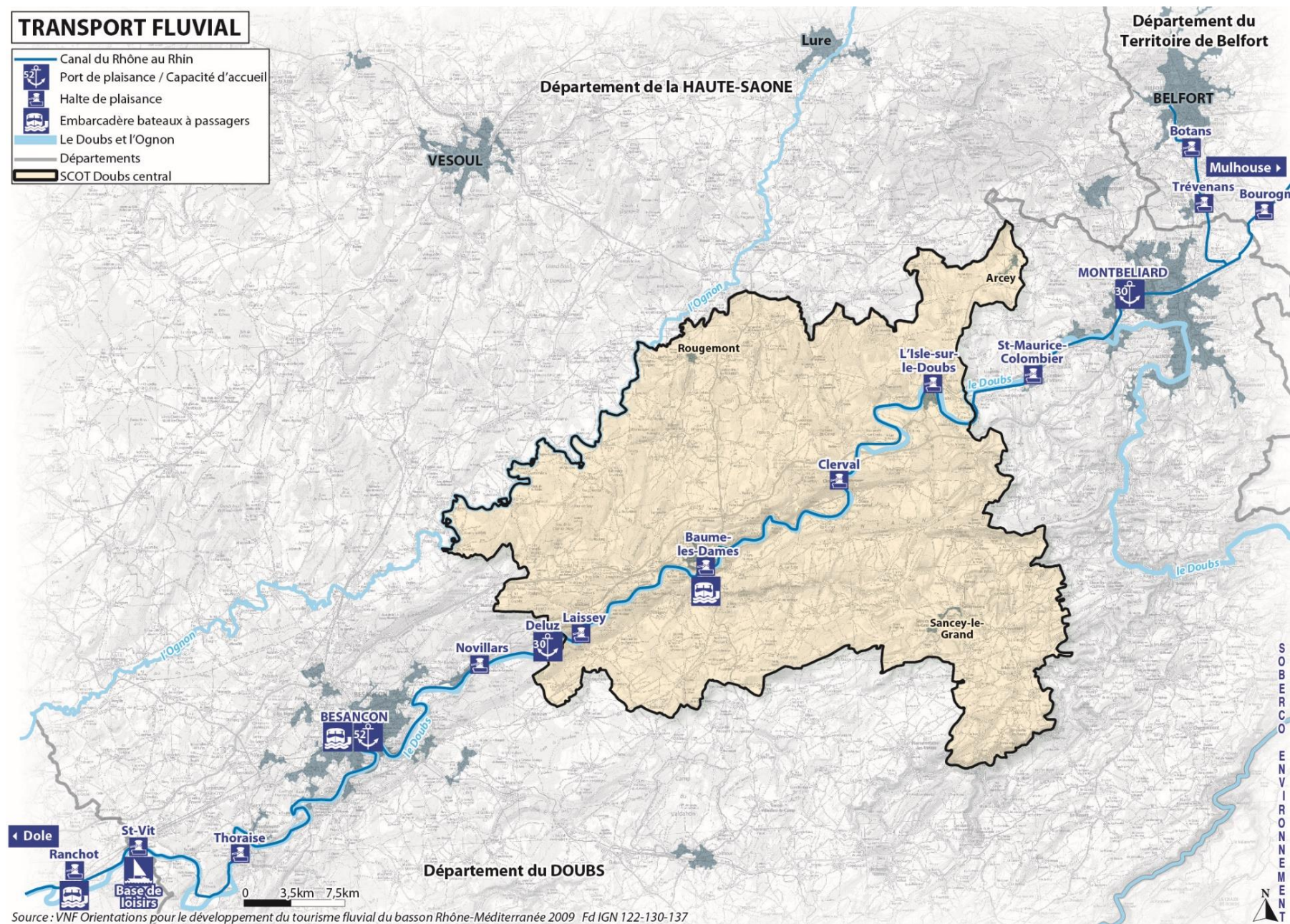
Le territoire est traversé par le canal du Rhône au Rhin qui permet de relier le bassin Rhône-Saône, à partir de Saint-Symphorien-sur-Saône en Côte d'Or, et le bassin du Rhin, à partir de Nieffer en Alsace. Réalisé entre 1784 et 1832 puis mis au gabarit Freyssinet (péniche de 300 tonnes) entre 1804 et 1832, il parcourt 324 km en empruntant la vallée du Doubs. Il compte 161 écluses (soit une écluse tous les 2 kilomètres) dont 20 sur le territoire.

Afin de développer la liaison fluviale entre le bassin Rhône-Saône et le bassin du Rhin, deux projets ont été envisagés à partir des années 1960 :

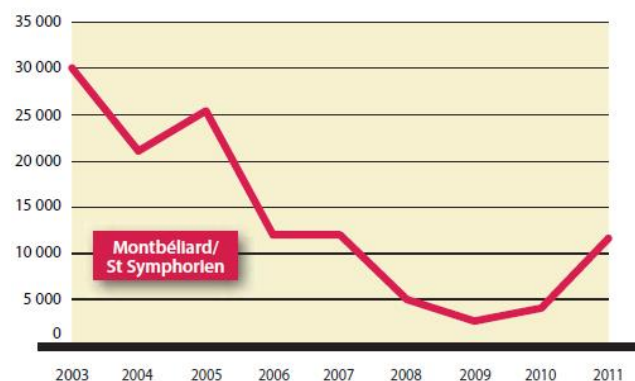
- Un projet passant par la Saône et la Moselle, abandonné du fait des insuffisances de la ressource en eau pour l'alimenter.
- Un projet prévoyant la mise au gabarit européen du canal Rhin-Rhône passant par la vallée du Doubs. Solution retenue, la mise au gabarit européen (5000 tonnes) du canal Rhin-Rhône est initiée à la fin des années 1970 mais abandonnée en 1997. Seules les sections Niffer-Mulhouse et Montbéliard-Etupes ont été recalibrées.

On notera que le Grenelle de l'Environnement a relancé le principe d'une liaison fluviale grand gabarit entre le bassin Rhône-Saône et le bassin du Rhin. Toutefois, le projet de liaison fluviale Saône-Moselle/Saône-Rhin a été repoussé au-delà de 2050 par la commission Mobilité 21, en 2013.

Le gabarit Freyssinet n'étant plus adapté aux besoins du transport fluvial moderne de marchandises, le tonnage qui transite par le canal est tombé à 11 800 tonnes en 2011 (à l'échelle du tronçon Montbéliard – Saint Symphorien sur Saône). Après une forte baisse entre 2003 et 2009, on observe en 2011, comme en 2010, un léger redémarrage du trafic avec un retour vers les tonnages transportés en 2006 et 2007 (autour de 12 000 t).



Evolution du trafic marchandises sur le canal Rhin-Rhône :



Évolution du trafic fluvial marchandise sur le canal Rhin-Rhône Source ORT Franche Comté

L'abandon du projet de mise au gabarit européen du canal en 1997 a confirmé sa vocation essentiellement touristique. Depuis cette date, VNF et les collectivités développent des aménagements dédiés :

- 3 ports de plaisance en dehors du territoire à Besançon (52 places), Deluz (30 places) et Montbéliard (30 places) ;
- Des haltes de plaisance à Laissey, Baume-les-Dames, L'Isle-sur-le-Doubs et Saint-Maurice-Colombier
- Des embarcadères de bateaux de passagers à Besançon (emplacement pour 2 bateaux) et Baume-les-Dames (emplacement pour 1 bateau)

Avec 815 passages de bateaux de plaisance en 2012 à l'écluse de Deluz, le trafic reste modeste entre Besançon et Montbéliard mais il connaît une progression de l'ordre de 24% depuis 2007. (ORT FC 2012)

2.3. Synthèse et perspectives

Une proximité des agglomérations de Montbéliard et de Besançon, un atout pour le territoire

Le territoire du Doubs central présente la particularité d'être relativement proche de deux agglomérations, Montbéliard et Besançon, avec des temps d'accès à ces villes pour l'emploi et les services qui sont globalement compétitifs (34 minutes en moyennes pour Montbéliard, 46 minutes pour Besançon). Dans le nord-ouest du PETR, la proximité de la ville de Vesoul es fait également ressentir.

Ce constat mérite d'être tempéré : l'accès aux agglomérations est particulièrement facilité dans la vallée du Doubs, et bien moins sur les plateaux, plus éloignés et enclavés. Les secteurs de plateaux sont plus loin des agglomérations, mais également des échangeurs autoroutiers et des gares, qui permettent de circuler vers les territoires voisins.

La proximité avec les agglomérations génère des flux de déplacement importants, en particulier dans les secteurs les plus proches (franges est et ouest du territoire). Les déplacements domicile-travail sont, en particulier, très importants : 20% des actifs vont travailler à Besançon, 15 à 20% à Montbéliard, et 15 à 20% à Vesoul.

Plusieurs enjeux doivent donc être soulignés :

- L'accès aux services et à l'emploi dans les secteurs de plateaux, plus éloignés des agglomérations et des grandes infrastructures de déplacement.
- La maîtrise du développement des flux domicile-travail vers les agglomérations limitrophes, et de la résidentialisation du territoire qui l'accompagne.

Une prédominance de la voiture individuelle dans les usages au quotidien

La voiture individuelle reste, de loin, le moyen de déplacement majoritaire sur le territoire. Les flux de voitures, notamment pour les déplacements domicile-travail, sont particulièrement élevés sur les grands axes, RD683 et RD50 en premier lieu. Ces flux, cumulés à des flux de marchandises non négligeables qui traversent le territoire, génèrent des impacts conséquents sur les villages traversés par les grands axes de circulation : insécurité des traversées, convergence des trafics vers les

franchissements du Doubs. Les flux sont particulièrement concentrés dans la vallée du Doubs, que ce soit pour les flux domicile-travail ou le transport de marchandises. La place de la voiture dans les usages se ressent également de manière forte dans les espaces publics, avec des zones de stationnement encore importantes dans les bourgs centres, et le long des axes de flux.

Les enjeux suivants sont à considérer :

- La maîtrise des flux de voitures / poids lourds sur les grands axes de déplacement routiers, et de leurs impacts sur le bon fonctionnement des espaces bâtis.
- L'aménagement qualitatif des espaces bâtis en maîtrisant les surfaces dédiées au stationnement.

Des modes alternatifs à la voiture individuelle qui existent, mais qui restent insuffisamment utilisés

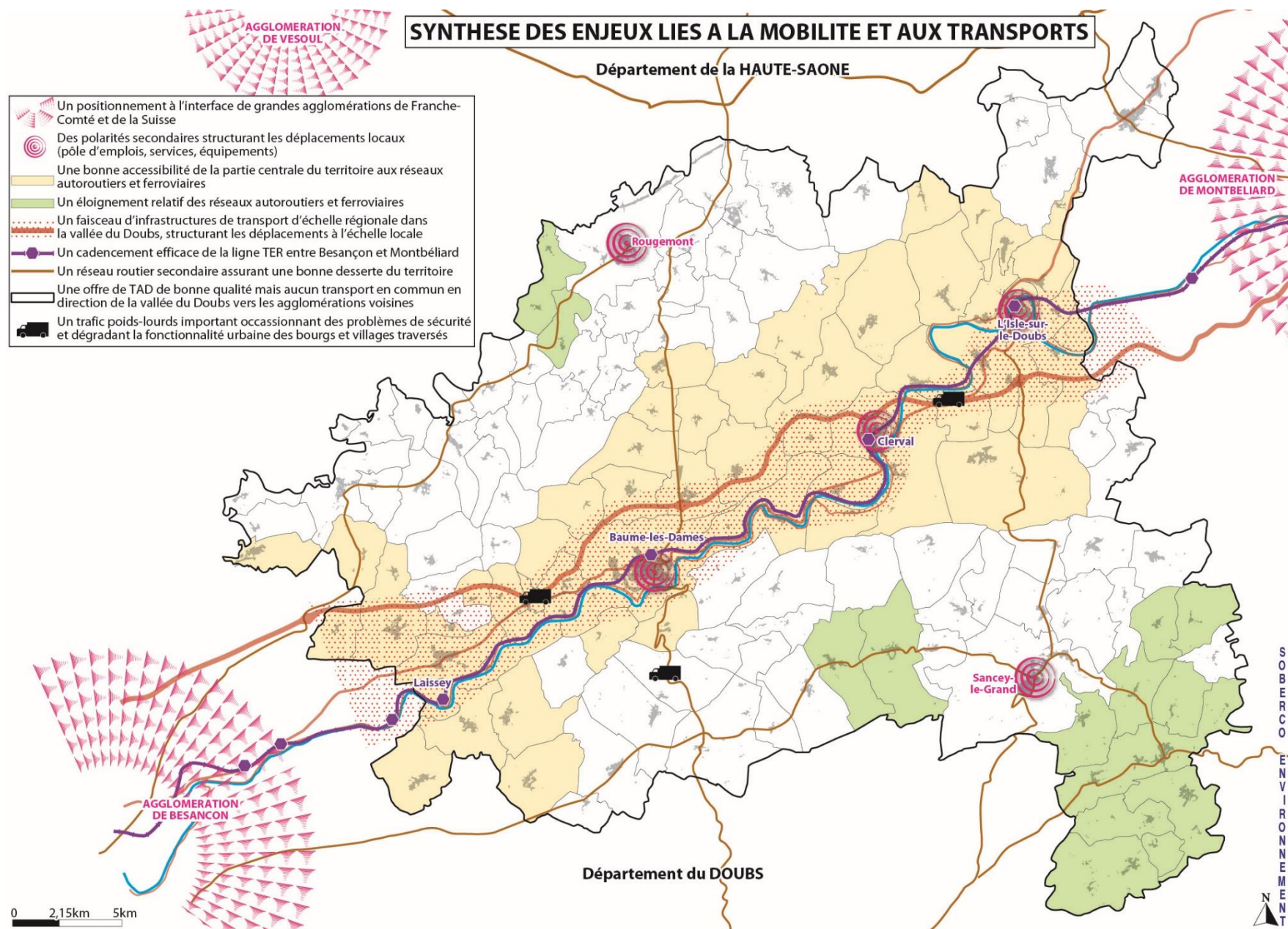
Le territoire bénéficie de la présence de la voie ferrée dans la vallée du Doubs, avec 4 gares ou haltes ferroviaires permettant de rejoindre dans de bonnes conditions les centres urbains de Besançon et de Montbéliard. Les habitants de la vallée du Doubs sont les plus susceptibles d'utiliser le report modal sur le train, ce report étant plus complexe pour les habitants des plateaux, du fait de leur éloignement par rapport aux gares. L'aménagement des gares reste peu favorable au report modal mais des efforts ont été mis en place (autopartage, amélioration de l'accessibilité, projets de requalification...).

Un service de transport à la demande a également été mis en place au niveau du PETR, pouvant apporter une solution alternative en particulier pour les personnes en situation d'isolement ou de mobilité limitée (pas de voiture individuelle, besoin d'accès aux services...).

En matière de déplacements doux, le territoire bénéficie d'un axe central avec l'Eurovéloroute, qui suit la vallée du Doubs et propose un aménagement continu en site propre. Les itinéraires cyclables sur le reste du territoire (plateaux) ont été progressivement développés mais le maillage reste à conforter. Les itinéraires cyclables restent peu utilisés pour les pratiques du quotidien.

Les enjeux suivants méritent d'être soulignés :

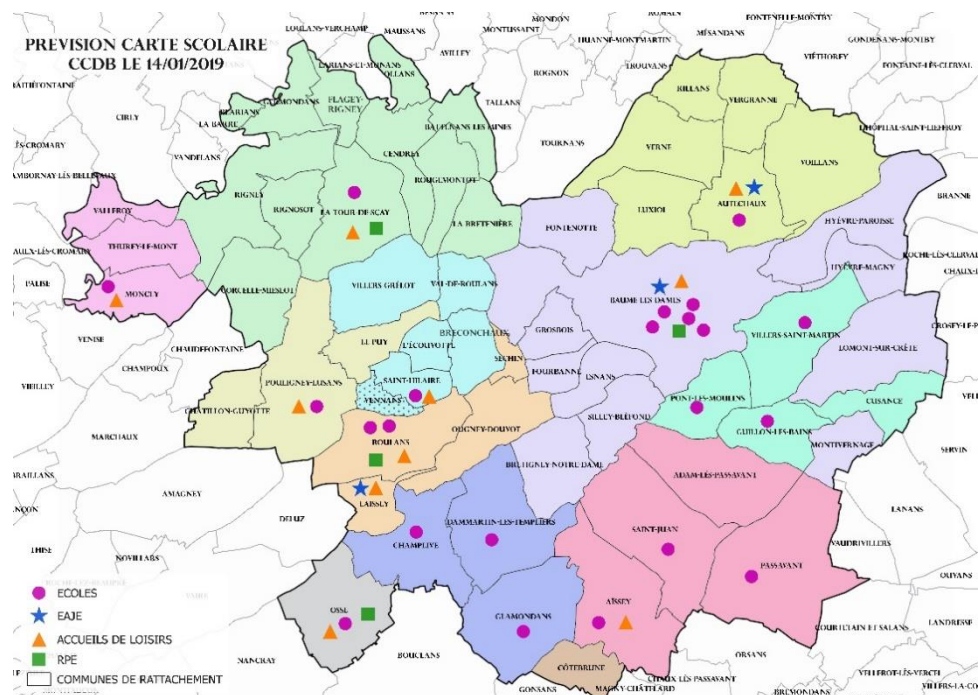
- La valorisation des gares et de leur accessibilité, véritable atout pour le report modal.
- Le renforcement du maillage d'itinéraires doux et sa promotion pour les usages du quotidien.



Annexe 1

Détail de la carte scolaire

Carte prévisionnelle mis en place par la CCDB



Les 5 secteurs prévisionnels sur le Doubs Baumois sont :

- Le secteur d'Autechaux qui regroupe 6 communes : un groupe scolaire existant et une micro-crèche,
- Le secteur de l'ancienne CCDBB qui regroupe 15 communes : deux groupes scolaires (La Tour de Scay et Moncey)

- Le secteur « Ouest » composé de 13 communes et 3 groupes scolaires existants : Roulans, Pouligney-Lusans et Saint-Hilaire. Laissey n'a plus d'école ni de périscolaire et dépend donc de Roulans depuis septembre 2019. Ce secteur bénéficie également d'une structure multi-accueil (EAJE).

Deux secteurs scolaires sont encore en projet, il s'agit du secteur de Baume-les-Dames qui devrait regrouper 15 communes à terme et le secteur « Plateau » au Sud qui devrait regrouper les communes d'Osse à Passavant. Concernant ce dernier secteur, la CCDB souhaite faire un groupe scolaire : la phase de concertation des communes a été réalisée en fin d'année 2019. Le secteur de Baume-les-Dames regrouperait l'école de Terreaux, l'école du Breuil ainsi qu'un futur groupe scolaire à Mi-cour (dont la mise en service est prévue en septembre 2022) soit 13 classes de prévues et une centralisation des services de restauration scolaire.